

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Commission scolaire English-Montréal

2018-2023

Table des matières

But du plan d'engagement vers la réussite.....	2
Encadrement légaux.....	2
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	3
Consultation menés lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite.....	3
Contexte dans lequel évolue de la commission scolaire	4
Objectifs de MEESs and CSEM	18
Objectifs supplémentaires.....	39
Orientations, objectifs et cibles du MEES et de la CSEM.....	44
La mission, vision et valeurs de la CSEM	55
Les services offerts par la CSEM.....	56
Déclaration continent les objectifs de la CSEM quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité	57
Signataires du plan d'engagement vers la réussite	59
Annexe 1: Orientations, objectifs, cibles et des stratégies pour le plan d'engagement vers la réussite CSEM.....	63
Annexe 2: Resultats de la consultation.....	73
Résolution de Conseil des Commissaires.....	74

But du plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

Encadrements légaux

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3. - *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

Le plan d'engagement vers la réussite entre le ministère et la commission scolaire est établi en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et la réglementation applicable aux commissions scolaires.

Le plan d'engagement vers la réussite lie la responsabilité conférée au ministre, en vertu de l'article 459 de la LIP, de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires et la mission des commissions scolaires, en vertu de l'article 207.1, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et qualification de la population.

En vertu de l'article 209.1 de la LIP, chaque commission scolaire doit intégrer dans son plan d'engagement vers la réussite les orientations et les objectifs du plan stratégique établi par le ministère et présenter les éléments suivants :

- ✓ les objectifs du plan stratégique déterminés par le ministre;
- ✓ les orientations, objectifs ou cibles déterminées par le ministre en vertu de l'article 459.2, en fonction de la situation de chaque commission scolaire.

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

Le présent document a été élaboré par la Commission scolaire English-Montréal en collaboration avec des représentants des groupes suivants :

- Conseil des commissaires
- Table des cadres (directeurs, directeurs adjoints)
- Comité consultatif de gestion (membres de la direction de la commission scolaire et des écoles et centres)
- Services éducatifs et de la technologie (conseillers)
- Services aux élèves et services complémentaires (conseillers et professionnels)
- Directeurs des écoles et centres
- Représentants du personnel enseignant du Comité des politiques éducatives
- Représentants syndicaux de l'AEEM, de l'APPA, et de la FTQ (section locale 800)
- Comité de parents de la CSEM
- Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire
- Comité consultatif des élèves de la CSEM

Groupes consultés lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

- Comité de parents de la CSEM
- Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire
- Tous les conseils d'établissements des écoles et centres
- Diverses associations :
 - Association of Montreal School Administrators
 - Association of English Montreal Board Administrators
 - Association québécoise des cadres scolaires (section locale)
- Divers syndicats :
 - Association des enseignantes et enseignants de Montréal
 - Association professionnelle du personnel administratif inc.
 - Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, section locale 800
 - Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (section locale)

Contexte dans lequel évolue la commission scolaire

Le territoire de la CSEM s'étend à partir de l'extrémité est de l'île de Montréal, jusqu'aux limites de Verdun, LaSalle, Lachine et Dorval, au sud et à l'ouest, et Dollard-des-Ormeaux, Roxboro et Pierrefonds/Senneville au nord-ouest.

La CSEM sert les quatorze (14) arrondissements et les six (6) municipalités suivants : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension; Mont-Royal, Montréal-Est, Westmount, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest.

La CSEM a un réseau de 33 écoles primaires, 14 écoles secondaires, 2 écoles primaires/secondaires, 13 écoles innovatrices et des affaires sociales. De plus, elle administre 10 centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Dans les écoles primaires, les effectifs pour l'année scolaire 2017-2018 totalisent 11 408. Dans les écoles secondaires, innovatrices et des affaires sociales, ils atteignent 8 100. Nos centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle forment plus de 20 000 élèves par année.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ QUE NOUS SERVONS

- Dans l'ensemble de notre territoire, nous servons des familles qui vivent dans des milieux socioéconomiques défavorisés. Selon l'Indice de milieu socioéconomique (IMSE), parmi l'ensemble de nos écoles, 15 écoles primaires et 16 écoles secondaires, innovatrices et des affaires sociales se situent dans les rangs déciles 8 à 10.
- La population de l'est de notre territoire qui fréquente nos écoles est assez homogène, celle de l'ouest, plutôt diversifiée.
- Nous servons plus de 50 communautés culturelles différentes; plus de 50 langues différentes sont parlées à la maison.
- La proportion des élèves nés à l'extérieur du Canada est d'environ 10 % tant au primaire qu'au secondaire.
- Nos effectifs d'élèves internationaux se sont accrus ces dernières années, tant dans le secteur des jeunes que dans ceux des adultes et de la formation professionnelle.
- Les élèves ayant des besoins particuliers représentent 25 % de nos effectifs scolaires et reçoivent des services spécialisés en soutien à l'apprentissage. Au primaire, 87,1 % de ces élèves sont intégrés dans les classes ordinaires; au secondaire, 86,7% le sont (statistiques de 2016-2017).
- Les parents participent activement à la gouvernance scolaire et fournissent des services bénévoles, surtout au primaire.

ÉCOLES ET CENTRES DE LA CSEM

ÉCOLES PRIMAIRES				
Bancroft	East Hill	Gerald McShane	Nesbitt	Sinclair Laird
Carlyle	Edinburgh	Hampstead	Our Lady of Pompei	St. Dorothy
Cedarcrest	Edward Murphy	Honoré Mercier	Parkdale	St. Gabriel
Coronation	Elizabeth Ballantyne	John Caboto Academy	Pierre de Coubertin	St. Monica
Dalkeith	F.A.C.E.	Leonardo Da Vinci Academy	Pierre Elliott Trudeau	St. Raphael
Dante	Gardenview	Merton	Roslyn	Westmount
Dunrae Gardens	General Vanier	Michelangelo	Royal Vale	Willingdon
ÉCOLES SECONDAIRES				
F.A.C.E	L.I.N.K.S High School	Marymount Academy International	Westmount High School	
James Lyng	LaurenHill Academy	Rosemount High School		
John F. Kennedy	Laurier Macdonald High School	Royal Vale High School		
John Grant High School	Lester B, Pearson High School	Royal West Academy		
John Paul I High School	M.I.N.D. High School	Vincent Massey Collegiate		
ÉCOLES DES AFFAIRES SOCIALES ET INNOVATRICES ET PLACES EN ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS				
Cité des Prairies		Perspectives I		
Elizabeth High School		Perspectives II		
Focus		Programme Mile End		
Mountainview School		Venture		
Option II		Vezina		
Outreach				
Mackay Centre		Hôpital de Montréal pour enfants, Hôpital Shriners pour enfants et Hôpital Sainte-Justine		
Philip E. Layton		Hôpital Sir Mortimer B. Davis et Centre de réadaptation Marie-Enfant		
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE				
Galileo Adult Education Centre		Laurier Macdonald Vocational Centre		
High School of Montreal Adult Education Centre		Pius Culinary and Business Centre		
James Lyng Adult Education Centre		Rosemount Technology Centre		
John F. Kennedy Adult Education Centre		Shadd Health & Business Centre		
St. Laurent Adult Education Centre		Wagar Adult Education Centre		

A. Contexte

Établie en 1998 lors de la création par le gouvernement du Québec des commissions scolaires linguistiques, la Commission scolaire English-Montréal était à l'époque formée en majeure partie des écoles et du personnel antérieurement liés aux secteurs anglophones de la Commission scolaire protestante du Grand Montréal, de la Commission des écoles catholiques de Montréal, de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, et de la Commission scolaire Sainte-Croix.

Le concept évolutif de la réussite éducative

Depuis l'an 2000, les commissions scolaires du Québec sont invitées à adopter un plan de mesures concrètes pour améliorer la réussite de leurs élèves. Ces mesures s'inscrivent dans le plan stratégique. Les écoles (primaires et secondaires) et les centres (éducation des adultes et formation professionnelle), pour leur part, établissaient un plan de réussite éducative en complément au projet éducatif. Ces plans définissaient, à partir d'une analyse de l'établissement et de ses élèves, des objectifs d'amélioration. En 2002, ces plans ont été intégrés à la *Loi sur l'instruction publique*.

En 2008, l'adoption du projet de loi 88 modifiait la *Loi sur l'instruction publique*, en ajoutant la production d'une convention de partenariat entre la commission et le ministère, ainsi qu'une convention de gestion et de réussite éducative (CGRE) entre chaque école et chaque centre et sa commission scolaire. Ces conventions impliquent l'établissement d'un plan stratégique plus détaillé pour la réussite éducative, tenant compte d'indicateurs mesurables et de cibles en fonction de cinq buts déterminés par le ministre. Les commissions scolaires, les écoles et les centres préparent depuis un rapport annuel faisant état des résultats obtenus et des mesures fondées sur des données probantes qu'ils comptent prendre pour adapter leurs stratégies en vue de l'atteinte des objectifs.

Un large éventail d'indicateurs de mesure de la réussite éducative ont été établis et ont fait l'objet de discussion. Certains indicateurs sont axés sur la réussite des élèves, par exemple : la maîtrise de certains concepts et connaissances, le développement de compétences disciplinaires et de compétences générales, l'acquisition d'habiletés spécifiques qui permettront à l'élève adulte d'intégrer la vie professionnelle, la réalisation du plein potentiel de l'élève ayant une déficience intellectuelle profonde, et l'acquisition de compétences sociales et affectives.

D'autres indicateurs sont axés sur la réussite des services éducatifs dispensés : le taux de diplomation et de qualification, le taux de réussite dans une matière, l'efficacité de l'école et de la commission scolaire en tant qu'unité de gestion, et l'adaptation du système éducatif en fonction des besoins spécifiques de l'effectif scolaire et de la communauté.

Tout le monde n'a pas la même conception de réussite. Le ministère de l'Éducation utilise depuis des années l'indicateur « taux de

réussite » pour le pourcentage d'élèves qui ont obtenu la note de passage dans une matière ou un programme. Dans le présent plan, nous utilisons cette définition de la réussite du ministère, sans pour autant mettre en question la légitimité d'autres conceptions ou indicateurs.

Le présent plan d'engagement vers la réussite est adopté aux termes de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (projet de loi 105), LQ 2016, chapitre 26, et de la Politique de la réussite éducative connexe.

Au moment de l'élaboration du présent plan d'engagement vers la réussite (début 2018), le plan stratégique et la convention de partenariat de la commission scolaire sont toujours en vigueur (jusqu'au 30 juin 2018).

Le plan stratégique de la commission scolaire contient quatre orientations stratégiques :

- promouvoir et entretenir la culture de la réussite des élèves;
- offrir un milieu éducatif sécuritaire, sain et accueillant;
- créer une communauté d'apprentissage professionnelle;
- développer et entretenir des relations et des partenariats actifs au sein de la communauté.

La convention de partenariat de la commission scolaire contient cinq buts déterminés par le ministère, auxquels se greffent des objectifs, stratégies et cibles définis par la commission scolaire.

Les rapports annuels de la commission scolaire, le plus récent étant celui de l'année scolaire 2016-2017, témoignent des importants progrès réalisés au titre de la quasi-totalité des objectifs et cibles établis dans la convention de partenariat.

- Les taux de diplomation et de qualification des élèves (après 7 ans) sont passés de 82,9 % en 2008 (année de référence) à 88,6 % en 2016, dépassant ainsi la cible de 88 % que s'était fixée la commission scolaire pour 2020.
- Le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification a diminué ces trois dernières années, passant de 17,7 % en 2013 à 15,8 % en 2015.
- Les résultats des élèves en lecture et en écriture en français tant au primaire qu'au secondaire ont sensiblement progressé depuis 2010 (année de référence). Dans pratiquement toutes les catégories, on observe un dépassement des cibles.
- En lecture et en écriture en anglais, les résultats des élèves tant au primaire qu'au secondaire ont dépassé les cibles dans chaque catégorie.

- Le taux de diplomation et de qualification des élèves ayant des besoins particuliers des cohortes de 7 ans de 2008 et de 2009 est de 67,6 % et 66,1 % respectivement.
- La proportion des élèves qui ont obtenu un certificat du PFAE, tant de formation préparatoire au travail que menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, a dépassé les cibles.
- Les résultats du sondage **OurSCHOOL** (qui a remplacé le sondage **Tell Them From Me**) mené auprès des élèves et conçu pour mesurer la prévalence de l'intimidation modérée et grave à l'école et le sentiment de sécurité à l'école sont demeurés pratiquement inchangés.
- Le nombre d'élèves de moins de 20 ans qui se sont inscrits dans un programme de formation professionnelle pour la première fois a augmenté sensiblement, passant de 208 élèves en 2008 à 383 en 2016 et dépassant ainsi les cibles établies dans la convention de partenariat. Cette augmentation est en partie attribuable aux inscriptions dans de nouveaux programmes que la commission scolaire a été autorisée à offrir pour la première fois et à l'inscription d'un nombre accru d'élèves internationaux et locaux dans ces nouveaux programmes et les autres programmes offerts de plus longue date.

En vue d'atteindre chacun de ces buts, le personnel de la commission scolaire a utilisé des données pour suivre ses progrès, acquérant progressivement une compréhension accrue des stratégies et mesures aptes à produire un impact positif.

B. La consultation : défis et préoccupations

Aux fins d'élaborer le présent plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire a tenu une vaste consultation dont la portée a dépassé les exigences de la *Loi sur l'instruction publique*. Nous avons invité les commissaires, les cadres, les directions d'écoles et centres, les membres du personnel professionnel, les comités de parents et d'élèves, les syndicats et les conseils d'établissement à réfléchir aux défis actuels liés à la réussite éducative et à contribuer à la détermination des nouveaux objectifs et priorités qui guideront le travail de la commission scolaire au fil des prochaines années. Dans plusieurs cas, nous avons tenu une seconde consultation auprès de groupes circonscrits afin de valider les résultats de la première consultation et de poursuivre la discussion pour mieux cerner les priorités.

Les différents groupes consultés ont formulé un riche et large éventail d'observations, cernant les forces, les zones de vulnérabilité, les réalisations et les sujets de préoccupation. Chacun des groupes a émis des préoccupations touchant à la fois les activités quotidiennes et des enjeux systémiques plus larges nécessitant notre attention. Le processus de consultation a également montré l'existence d'une grande variété de perceptions quant à la signification et aux implications de la réussite éducative.

Pour élaborer un ensemble d'orientations cohérentes à partir de cette matière première, il a fallu dissocier les attentes relevant de la commission scolaire et de ses établissements d'enseignement, et celles qui relèvent du ministère de l'Éducation, du gouvernement et de la société dans son ensemble.

Parmi les nombreuses attentes qui relèvent de la commission scolaire, certaines ne font pas partie du champ d'application du plan d'engagement vers la réussite. Le ministre a invité la commission scolaire, dans l'élaboration de son plan, à exercer son pouvoir discrétionnaire de manière à respecter les règles et obligations en vigueur sans en ajouter ni en enlever.

En outre, les objectifs et les cibles inscrits au plan d'engagement vers la réussite doivent avoir un impact mesurable sur la réussite de tous les élèves. D'autres attentes, bien qu'elles ne soient pas quantifiables, sont tout aussi importantes. Elles aident la commission scolaire et ses parties prenantes à rappeler aux décideurs et aux élèves, parents et membres de la communauté les attentes et les espoirs qui président à la réussite des élèves.

C. Résultats de la consultation : défis liés à la réussite des élèves et au contexte dans lequel ils évoluent

Un consensus se dégage quant aux importants défis auxquels est confrontée la commission scolaire et qui ont un impact sur la réussite éducative. Certains de ces enjeux se situent dans le contexte du plan d'engagement vers la réussite.

1. Baisse des inscriptions

La commission scolaire est depuis quelques années aux prises avec une baisse de ses effectifs dans le secteur des jeunes.

Cette baisse a des incidences sur la réussite éducative – incidences observées ces dernières années et anticipées pour les années à venir – du fait qu'elle limite la capacité de la commission scolaire à offrir une variété de services et de programmes à ses élèves. La diminution des inscriptions porte atteinte à la viabilité de l'école, se traduisant notamment par des coupes dans le personnel administratif, les conseillères et conseillers pédagogiques et d'orientation, et le personnel enseignant spécialisé.

La très difficile décision de fermer de petites écoles, surtout des écoles primaires, a de lourds contrecoups pour les familles : temps de déplacement et de transport scolaire accru, milieux inconnus. Par ailleurs, les élèves du secondaire consultés sont d'avis que plus l'école est grande, plus la variété des programmes offerts peut l'être (p. ex., un cours régulier et enrichi dans la même matière, un plus grand nombre de cours à option, etc.) Lors de la consultation, les commissaires ont fait allusion à une décision délibérée de la commission scolaire de maintenir des écoles dans chaque région de son territoire.

Cette baisse des inscriptions s'inscrit en partie dans la foulée du déclin rapide de la communauté anglophone au Québec et à Montréal depuis le milieu des années 1970. Les critères d'admissibilité au réseau scolaire anglophone énoncés dans la Charte de la langue française ont aussi contribué largement à cette tendance au cours des dernières décennies.

Par ailleurs, il y a des élèves qui ont le droit de fréquenter les écoles de la commission scolaire qui ne le font pas : les élèves fréquentant des écoles anglophones privées ou des écoles francophones, et les élèves qui reçoivent leur enseignement à domicile. Selon l'ACSAQ, quelque 10 000 élèves admissibles au réseau scolaire anglophone fréquentent des écoles francophones dans la province.

La commission scolaire s'est attaquée à ces enjeux en mettant en place des campagnes d'information et de publicité dans le but de rassurer les parents préoccupés par la capacité de leurs enfants à s'intégrer dans la société québécoise contemporaine. Elle a aussi mis l'accent, tant dans ses plans stratégiques que ses conventions de partenariat, sur l'amélioration des résultats des élèves en français, démarche qui a porté ses fruits ces dernières années.

En outre, les enjeux d'accessibilité de l'école peuvent avoir une incidence sur les inscriptions. Les parents n'apprécient guère que leurs enfants passent de longues périodes dans le transport scolaire et sont vraisemblablement enclins à chercher des écoles plus près du domicile pour leurs enfants. Ainsi les zones de fréquentation scolaire qui ne correspondent pas aux préférences de familles données risquent d'avoir une incidence sur le nombre d'inscriptions.

Les élèves internationaux suppléent dans une certaine mesure les effectifs de la commission scolaire dans les secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle. Ils augmentent la taille des classes et des cohortes, tandis que les droits de scolarité qu'ils versent gonflent les revenus de la commission scolaire lui procurant ainsi une latitude accrue au chapitre des dépenses. La présence d'élèves internationaux pose toutefois des défis sur le plan pédagogique. Si le gouvernement modifiait ses politiques sur l'immigration ou les règles concernant les droits de scolarité, la commission scolaire devrait réexaminer son approche relativement aux élèves internationaux.

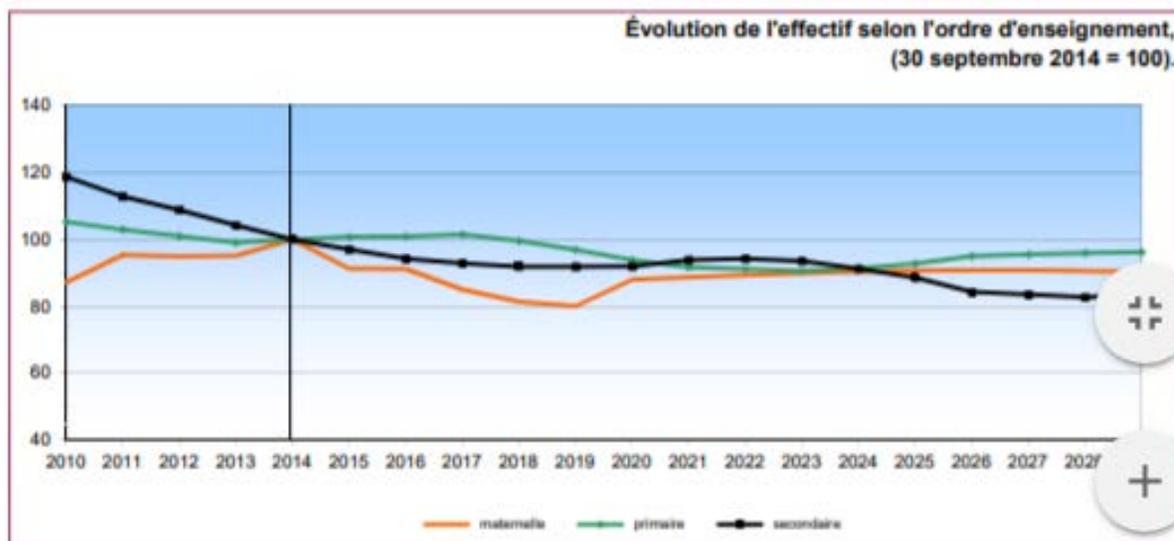
Dans les secteurs des adultes et de la formation professionnelle, qui ne sont pas assujettis aux critères d'admissibilité imposés dans le secteur des jeunes, le nombre d'inscriptions est davantage en adéquation avec les orientations prises par la commission scolaire. Bien qu'elle ait besoin de l'autorisation du ministère pour offrir des programmes de formation professionnelle, la commission scolaire a plusieurs mesures à sa disposition pour augmenter le nombre d'inscriptions dans ces secteurs.

Parmi ces mesures : encourager les élèves d'un plus jeune âge à opter pour la formation professionnelle, y compris une collaboration plus étroite entre les centres de formation professionnelle et les écoles secondaires; collaborer avec des entreprises et l'industrie; élaborer des orientations axées sur des activités d'apprentissage tout au long de la vie dans la communauté; et attirer des élèves internationaux. Selon la Politique de la réussite éducative du ministère (p. 14) :

À la formation générale des adultes, on observe en même temps un nombre toujours important de jeunes de 16 à 19 ans et une augmentation du nombre de personnes de 55 ans et plus. Bien que le groupe des 16-19 ans occupe une part importante de l'effectif des centres d'éducation des adultes, ceux-ci visent aussi des personnes d'âges variés désirant obtenir une qualification, un diplôme ou des préalables pour accéder à la formation professionnelle ou aux études supérieures. L'arrimage des formations avec les besoins du marché du travail représente toujours pour les jeunes et les adultes, comme pour les milieux économiques, un objectif récurrent.

Selon les projections du ministère (graphique 1) quant au nombre d'inscriptions dans le secteur des jeunes pour notre commission scolaire, la pire baisse de l'effectif est derrière nous et nous pouvons nous attendre à des effectifs stables pour les prochaines années. Le nombre officiel d'inscriptions en 2014-2015 était de 19 615 élèves, tandis que pour 2019-2020, 2021-2023 et 2023-2024 il devrait respectivement atteindre 18 257, 18 099 et 17 995 élèves. La commission scolaire est néanmoins consciente que la taille de ses effectifs est très sensible aux changements dans le climat politique et économique au Québec et au Canada, qui sont par ailleurs imprévisibles.

Graphique 1 : Prévission de l'effectif de la commission scolaire English-Montréal (887), réseau public au secteur des jeunes, en formation générale à temps plein, langue d'enseignement : anglais



Source: MEES DSID, 2016

2. Élèves internationaux : formation du personnel enseignant nécessaire

De nombreux élèves internationaux des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle connaissent peu l'anglais à leur arrivée. La commission scolaire sait que les parents des élèves et les élèves adultes choisissent précisément ses écoles pour l'enseignement en anglais. Un très grand nombre de ces élèves gonflent les rangs des écoles près du centre-ville (quartier des affaires). Les classes sont donc composées à la fois d'élèves qui ont besoin d'un enseignement en anglais, langue maternelle et d'élèves qui nécessitent un enseignement de l'anglais, langue seconde. Or, de nombreux enseignants et enseignantes n'ont pas de formation en anglais, langue seconde. La réussite des élèves dans ces classes pose donc de nombreux défis. Le personnel enseignant reconnaît avoir obtenu des ressources supplémentaires pour surmonter certains de ces défis, mais indique qu'il en faut encore plus.

3. Nombre croissant d'élèves ayant des besoins particuliers : évolution des besoins en matière de ressources et de soutien

La mission de l'école d'aider tous les élèves, y compris les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, mobilise notre système d'éducation depuis de nombreuses années. En 1999, le ministère a adopté une politique de l'adaptation scolaire *Une école adaptée à tous ses élèves* qui, notamment, réaffirme les droits des élèves ayant des besoins particuliers, reconnaît l'importance d'une intervention rapide, préconise l'adaptation des services éducatifs pour mieux répondre aux besoins des élèves, précise le cadre du plan d'intervention, et propose des orientations pour les élèves à risque.

Depuis, la communauté éducative québécoise a déployé des efforts soutenus pour privilégier l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers dans les classes ordinaires et pour encourager la différenciation pédagogique de sorte que chaque élève puisse recevoir un enseignement adapté à ses besoins.

L'intervention rapide et l'attention accrue portée aux besoins des élèves se sont traduites par une augmentation importante de la proportion des élèves identifiés comme étant « à risque », handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation dans la province. Celle-ci est passée de 13 % au moment de l'adoption de la politique en 1999 à quelque 25 % ces dernières années.

Des efforts soutenus sont déployés pour aider le personnel enseignant à intervenir plus efficacement auprès de tous leurs élèves, mais la consultation a fait ressortir que les éducatrices et éducateurs en service de garde – préposés et techniciens en éducation spécialisée – qui accompagnent les élèves ayant des besoins particuliers au primaire ont besoin d'une formation complémentaire pour faire en sorte que leur contribution à la réussite des élèves soit plus efficace. Il y aurait notamment lieu de réexaminer la répartition des tâches entre le personnel enseignant et les éducatrices et éducateurs en service de garde pour optimiser le partage des responsabilités. De plus, les éducatrices et éducateurs en service de garde, qui travaillent eux aussi auprès d'un nombre croissant d'élèves ayant des besoins particuliers, bénéficieraient largement d'une formation apte à accroître leurs compétences à répondre aux besoins de ces élèves.

Les parents des élèves ayant des besoins particuliers reconnaissent que la commission scolaire fournit des services dont le coût dépasse les budgets affectés à cette fin par le ministère et sont satisfaits de la qualité de ces services. Ils sont toutefois conscients qu'il n'y aura jamais assez de services pour répondre aux besoins de leurs enfants.

Ces parents sont préoccupés par l'absence de services à la disposition de leurs enfants après l'âge de 21 ans. En outre, ils estiment que la réussite éducative de leurs enfants ne devrait pas seulement reposer sur l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, en tant que seul indicateur valide de la réussite des élèves ayant des besoins particuliers, mais sur un éventail de mesures de la réussite.

Des enjeux de continuité et de transition ont également émergé de la consultation : certains élèves ayant des besoins particuliers qui reçoivent du soutien et un encadrement importants au primaire ont de la difficulté à réussir leur transition vers le secondaire où ils n'ont plus de soutien individualisé. En outre, la Politique de l'adaptation scolaire du ministère ne s'applique pas au secteur de l'éducation des adultes, bien que de nombreux élèves ayant des besoins particuliers s'y retrouvent après leur passage au secteur des jeunes. L'absence de reconnaissance officielle des besoins particuliers, de codes, de plan d'intervention et de financement pour le soutien individualisé fait obstacle à la réussite de certains de ces élèves adultes. Par ailleurs, aucun atelier de perfectionnement professionnel n'est actuellement offert par le ministère au personnel enseignant du secteur de l'éducation des adultes en matière de besoins particuliers et de différenciation pédagogique.

Enfin, plusieurs participantes et participants au processus de consultation ont indiqué que le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers serait plus utile s'il y avait plus ample collaboration et échange d'information avec le secteur de la santé.

4. Réponse aux besoins de TOUS les élèves

Les élèves et les parents ayant participé au processus de consultation s'entendent sur le fait que la commission scolaire porte une étroite attention aux besoins de ses élèves ayant des besoins particuliers, mais ils estiment qu'elle ne porte pas une attention équivalente aux besoins courants d'autres élèves. Les élèves « ordinaires » ou les élèves qui pourraient être considérés comme « doués » courent donc le risque de manquer de stimulation pour développer leur plein potentiel. Dans certains cas, ces élèves peuvent finir par s'ennuyer et se désintéresser du programme d'études au point de négliger leurs études et d'avoir un rendement inférieur à leurs capacités.

Dans la foulée, certains parents peuvent décider de retirer leur enfant du réseau public dans l'espoir que l'école privée leur offrira une meilleure stimulation intellectuelle.

La Politique de la réussite éducative du ministère fait écho à ces préoccupations.

Selon la recherche, la participation des parents contribue sensiblement à la réussite éducative. Nos écoles bénéficient d'une grande participation parentale, mais certains parents ont indiqué souhaiter qu'un plus grand nombre de parents s'engagent, surtout au secondaire.

5. Promouvoir les compétences techniques du 21^e siècle dans un contexte de ressources limitées

La grande majorité des participantes et participants à la consultation est d'avis que pour réussir dans le marché du travail du 21^e siècle, les élèves devront maîtriser les technologies numériques. Pour assurer la réussite des élèves dans ce domaine, plusieurs problèmes doivent être surmontés, notamment l'accessibilité à l'équipement (ordinateurs et autre matériel informatique dans la classe), l'intégration des nouvelles technologies et des nouveaux besoins du marché du travail dans le programme et – ce qui serait la principale difficulté – la présence d'enseignantes et enseignants possédant les compétences à la fois pour utiliser les technologies adéquatement en classe et pour transférer ces compétences à leurs élèves.

La Politique de la réussite éducative du ministère fait état de ces enjeux (p. 14-15), soulignant que la maîtrise des technologies numériques a un effet considérable sur les modes d'intégration sociale et de participation à la vie citoyenne, de même que l'adoption de comportements éthiques et responsables dans l'usage de ces technologies.

6. Préparer les élèves pour la « vraie vie »

Selon la *Loi sur l'instruction publique*, l'école a pour mission :

- d'instruire les élèves;
- de socialiser les élèves;
- de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Le bulletin permet de suivre et de communiquer les progrès de l'élève en vue de sa qualification ou diplomation ainsi que de l'information sur certains types de connaissances. Par contre, la communication aux parents des progrès de leur enfant liés à leur développement social et aux connaissances ne faisant pas l'objet des matières au programme est déficiente.

Dans le processus de consultation, les parents ont énoncé d'importantes attentes quant à la faculté de l'école de préparer leurs enfants à réussir dans la « vraie vie » une fois leurs études terminées. Pour eux, la maîtrise de compétences générales – relations interpersonnelles, techniques d'organisation personnelle, gestion des conflits et du stress, pensée critique, compétences de vie (p. ex., littératie financière, économie domestique, ébénisterie), intégration sociale et participation citoyenne – fait partie intégrante de leur conception de « réussite éducative ». Les parents craignent que leurs enfants soient dépassés par rapport aux exigences en perpétuelle évolution de la société et, surtout, du marché du travail. Les membres de la direction, pour leur part, ont signalé que les élèves voulaient des activités pratiques au programme d'études, alors que la seule façon de les inclure dans le programme d'études est de réduire le temps imparti aux matières obligatoires.

Les élèves, d'autre part, de même que le personnel enseignant, professionnel et de direction, sont conscients de l'attention portée à ces compétences dans la « réforme pédagogique », le Programme de formation de l'école québécoise, qui met l'accent sur la résolution de problèmes, la construction sociale des savoirs, le développement de la pensée critique, etc.

Le problème semble en être un de communication, de trouver des façons d'aider les parents à comprendre l'évolution du programme et de la pédagogie dans la classe depuis leur époque, de trouver des moyens de communiquer et de faire comprendre aux parents que l'école veille bel et bien au développement de ces compétences.

Les parents et les élèves se demandent si les élèves reçoivent les services d'orientation nécessaires pour faire des choix d'études et de carrière éclairés. Les élèves consultés, surtout, mettaient en question les choix offerts aux élèves ayant des résultats « moyens » ou « faibles ».

7. Anxiété et santé mentale

Au nombre des problèmes qui font obstacle à la réussite éducative, on doit désormais compter le degré d'anxiété tant des élèves que du personnel enseignant et d'autres membres du personnel de la commission scolaire. Dans sa forme extrême, l'anxiété peut entraîner des problèmes de santé mentale et l'incapacité progressive des personnes affectées à exercer leurs responsabilités.

Tous les groupes consultés ont perçu cet obstacle à la réussite éducative. Selon les élèves qui ont pris part à la consultation, cet enjeu nuit plus largement à la réussite éducative que les questions de programme et de pédagogie.

Les résultats du sondage sur les attitudes des élèves **OurSCHOOL** (qui a remplacé le sondage **Tell Them From Me**) montrent clairement que ces derniers, et dans une proportion importante même au primaire, ont un sentiment d'anxiété à l'école (durant, avant et après les heures de classe) et qu'ils ne disposent pas tous de l'information ou des ressources personnelles nécessaires pour composer avec la pression et l'inconfort qu'ils ressentent. En outre, vers la fin du primaire et du secondaire, les élèves sont de plus en plus conscients de l'impact de leurs notes sur leur accès à certains programmes ou écoles. Des enseignantes et enseignants du primaire ont observé un haut degré d'anxiété chez leurs élèves durant la période des examens, surtout à la fin du 3^e cycle, pour différentes raisons.

Des directrices et directeurs d'école observent que les services de psychoéducation et d'orientation mis à la disposition de leurs élèves ne suffisent pas pour les aider à surmonter leurs problèmes. Des participantes et participants à la consultation ont indiqué que la CSEM, en tant que commission scolaire anglophone, avait tendance à chercher au sein de ses services des solutions aux problèmes et qu'il y aurait lieu qu'elle fasse davantage appel aux services spécialisés offerts par le secteur de la santé et des services sociaux.

Des membres du personnel enseignant, professionnel et de direction des écoles, ainsi que de l'administration de la commission scolaire ont tous signalé être en proie à des degrés de stress croissants et à des risques pour leur santé mentale. Ils attribuent notamment ces problèmes à la tendance à confier de nouvelles responsabilités sans en enlever d'autres, à l'austérité se traduisant par des coupes budgétaires et de personnel, et au temps et à l'énergie nécessaires pour répondre à des exigences de reddition de comptes en évolution constante.

Durant la consultation, des représentantes et représentants syndicaux ont souligné que leurs membres avaient un impact sur la réussite éducative. Outre le personnel enseignant, les autres membres du personnel des écoles contribuent au climat et à l'environnement dans lesquels évoluent les élèves – notamment des services alimentaires, de l'entretien, du secrétariat, du soutien pédagogique, et de l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers – et cette contribution établit certaines des conditions nécessaires à la réussite éducative.

Les représentantes et représentants syndicaux veulent travailler avec la commission scolaire à la recherche de solutions aux hauts niveaux de stress que vivent leurs membres. En particulier, différents membres du personnel ont parfois des perceptions de leurs tâches et responsabilités qui empiètent les unes sur les autres, ce qui peut causer des conflits. La mise en place d'une nouvelle structure de règlement des différends pourrait atténuer ce problème.

« Les attentes des parents sont de plus en plus élevées... (Les parents) sont aussi davantage enclins à demander que les apprentissages et l'enseignement soient adaptés aux besoins, aux intérêts et aux aptitudes de leurs enfants. » (Politique de la réussite éducative). Le personnel enseignant souhaite une relation productive avec les parents, que ceux-ci portent attention aux travaux scolaires de leurs enfants, les encouragent à faire leurs devoirs et promeuvent les valeurs de l'éducation. Toutefois, le désir de certains parents de jouer un rôle actif pouvant aller jusqu'à influencer sur le rôle et les méthodes de l'enseignante ou enseignant en classe peut donner lieu à des malentendus, voire des conflits, quant aux responsabilités, rôles et tâches respectifs.

Quand l'anxiété et le stress se traduisent par une augmentation du nombre de congés de maladie au sein du personnel et par l'abandon de la profession par des membres du personnel enseignant, ils nuisent à la réussite éducative.

8. Compétences en enseignement : évaluation et perfectionnement

L'enseignement est bien sûr un élément essentiel de la réussite éducative. Les moyens d'observer, d'évaluer et d'améliorer la qualité de l'enseignement ont tous suscité une attention considérable chez les groupes consultés.

La concurrence entre les commissions scolaires pour le recrutement de nouveaux enseignants et enseignantes, surtout dans les domaines de la mathématique et des sciences, et du français, suscite des préoccupations.

Les élèves voudraient pouvoir offrir une rétroaction à leurs enseignantes et enseignants, leur dire ce qu'ils font bien et ce qu'ils pourraient améliorer de manière à rendre leur enseignement plus stimulant. Ce sont eux qui sont les mieux placés pour observer tant les méthodes d'enseignement que leur impact sur les élèves.

Des membres du personnel enseignant ont indiqué regretter que leur direction soit apparemment surchargée de travail et ait de la difficulté à trouver du temps pour exercer son rôle de leader pédagogique dans l'école.

Les groupes consultés ont formulé de nombreuses suggestions quant au rôle, à la structure et à l'impact du développement pédagogique (perfectionnement des compétences). Tous les membres du personnel conviennent qu'il devrait y avoir perfectionnement continu des compétences, par exemple sur l'utilisation des technologies dans la classe, les avancées en matière de différenciation pédagogique, la maîtrise de nouveau matériel pédagogique, les méthodes d'évaluation. Les participantes et participants ont reconnu que les activités de perfectionnement professionnel avaient un impact accru quand elles étaient intégrées dans leur travail quotidien, tandis que les sessions de formation ponctuelles sans suivi dans la classe présentaient certes un intérêt intellectuel, mais étaient peu susceptibles d'avoir un impact positif observable sur la réussite des élèves en classe. En guise de premier pas vers l'amélioration de l'efficacité des activités de perfectionnement professionnel, on suggère d'avoir plus largement recours aux communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) et à la planification conjointe du processus par le personnel enseignant, les conseillères et conseillers pédagogiques et la direction.

La nécessité de perfectionnement professionnel continu et de perfectionnement des compétences pour le personnel non enseignant a également été mentionnée.

9. L'école et la communauté

La relation entre l'école et sa communauté a une incidence sur la réussite éducative.

Au titre du développement des compétences de socialisation, l'une des priorités de la *Loi sur l'instruction publique*, les élèves apprennent à développer les compétences et les connaissances qui formeront des citoyennes et citoyens responsables prêts à jouer un rôle actif dans leur communauté. Par des activités bénévoles au sein de sa communauté, l'élève apprend à connaître les besoins de ses voisins et aide à atténuer les problèmes locaux. Des invités en classe provenant d'organisations de la communauté approfondissent l'apprentissage des élèves et les encouragent à persévérer en fournissant des modèles à émuler pour différents parcours professionnels et en cultivant des relations positives avec d'autres organisations de la communauté. Les organisations communautaires offrent aux écoles un éventail de services comme le tutorat, le mentorat et des programmes alimentaires.

D. Objectifs du MEES et objectifs de la CSEM

OBJECTIF DU MEES 1

La diplomation et la qualification

D'ici 2030, augmenter le taux de réussite des élèves :

- Porter à 85 % la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles)
- Porter à 90 % la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification

Cible intermédiaire du MEES pour 2023 :

Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles) ou d'une première qualification

Le MEES détermine les taux de réussite en fonction du taux de diplomation et de qualification des élèves sept ans après le début de leurs études secondaires. Les données annuelles sont recueillies auprès de tous les élèves inscrits dans une commission scolaire durant l'année. Le calcul tient compte de la diplomation ou de la qualification de ces élèves à l'intérieur de la période de sept ans, tant dans le secteur des jeunes, des adultes que de la formation professionnelle, au sein de la même commission scolaire ou de commissions scolaires différentes au Québec.

Tableau 1 : Taux de diplomation et qualification après 5, 6 et 7 ans, ensemble du Québec et CSEM (%)

	Cohorte de 2006 (suivie jusqu'en 2012-2013)			Cohorte de 2007 (suivie jusqu'en 2013-2014)			Cohorte de 2008 (suivie jusqu'en 2014-2015)			Cohorte de 2009 (suivie jusqu'en 2015-2016)		
	5 ans	6 ans	7 ans	5 ans	6 ans	7 ans	5 ans	6 ans	7 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Ensemble du Québec	63,8	72,2	75,8	65,2	73,8	77,7	65,9	74,8	78,8	67,4	76,2	80,1
Réseau public	58,3	67,7	71,9	59,5	69,3	73,8	60,1	70,2	74,9	61,7	72,0	76,5
Réseau privé	86,6	90,9	92,2	87,0	91,2	92,8	87,4	91,8	93,3	87,6	91,8	93,1
CSEM	78,6	85,0	87,8	75,7	85,3	87,9	77,7	86,6	89,4	78,7	87,0	88,6

Source : MEES, *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, éditions 2015 et 2017*

Le tableau 1 fait état des taux de diplomation et qualification après 5, 6 et 7 ans pour la CSEM, et l'ensemble des écoles des secteurs anglophone et francophone du réseau public et du réseau privé du Québec. Le taux de réussite de la CSEM s'établit à 88,6 %, soit le deuxième plus élevé dans l'ensemble des commissions scolaires publiques du Québec, tant dans le secteur francophone qu'anglophone. La Commission scolaire des Découvreurs occupe le premier rang avec un taux de réussite de 89,7% (2016).

Tableau 2 : Taux de réussite par cohorte, selon le secteur (%)

	Cohorte de 2004 (suivie jusqu'en 2010-2011)	Cohorte de 2005 (suivie jusqu'en 2011-2012)	Cohorte de 2006 (suivie jusqu'en 2012-2013)	Cohorte de 2007 (suivie jusqu'en 2013-2014)	Cohorte de 2008 (suivie jusqu'en 2014-2015)	Cohorte de 2009 (suivie jusqu'en 2015-2016)
Secteur des jeunes	77,2	76,4	81,5	80,7	81,9	82,6
Secteur des adultes	6,4	5,8	6,0	7,1	7,1	5,9
Formation professionnelle	0,5	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1
Total	84,0	82,3	87,8	87,9	89,4	88,6

Source : Portrait des statistiques ministérielles, 2017

Le tableau 2 montre les taux de réussite selon les secteurs (jeunes, adultes et formation professionnelle). Les élèves des secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sont généralement diplômés ou qualifiés au bout de 6 ou 7 ans.

Tableau 3 : Taux de diplomation et de qualification par cohorte (%)

	Cohorte de 2004 (suivie jusqu'en 2011)	Cohorte de 2005 (suivie jusqu'en 2012)	Cohorte de 2006 (suivie jusqu'en 2013)	Cohorte de 2007 (suivie jusqu'en 2014)	Cohorte de 2008 (suivie jusqu'en 2015)	Cohorte de 2009 (suivie jusqu'en 2016)
Part de qualifiés	0,1	0,3	0,5	0,9	1,5	1,2
Part de diplômés	83,9	82,1	87,3	87,1	87,9	87,4
Total	84,0	82,3*	87,8	87,9*	89,4	88,6

Source : Portrait des statistiques ministérielles, 2017; MEES, Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2017

**Remarque : Les nombres sont arrondis par le ministère, ce qui explique certains écarts dans la somme des pourcentages.*

Le tableau 3 montre la part de titulaires d'un diplôme d'études secondaires et d'un diplôme d'études professionnelles, ainsi que la part de titulaires d'une qualification d'un programme du Parcours de formation axée sur l'emploi.

Ces dernières années, le taux de réussite de la CSEM est passé de 82,3 % à 88,6 %.

Objectif de la CSEM 1

D'ici 2023, porter la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme ou d'une première qualification de 88,6 % (2016) à 91,0 %

La commission scolaire centrera ses efforts sur les matières obligatoires pour la diplomation (mathématique, sciences, histoire, langues) en établissant des objectifs spécifiques pour chacune et en en suivant les progrès.

Tableau 4 : Taux de réussite global en mathématique, science et technologie, History of Quebec & Canada, et histoire du Québec et du Canada pour la CSEM et le réseau public du Québec (%)

	Taux de réussite CSEM				Taux de réussite Réseau public			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Mathématique	52,8	50,8	68,1	63,3	56,4	54,4	68,5	65,2
Science et technologie	77,0	77,0	79,3	87,2	75,9	75,5	77,7	84,1
History of Quebec & Canada	68,6	65,5	77,8	74,6	72,0	67,2	77,9	73,2
Histoire du Québec et du Canada	88,7	88,3	92,4	94,6	79,8	78,6	85,9	80,7

Source : Charlemagne, 2017

Matières (secondaire)

Mathématique (4^e secondaire)

Objectif de la CSEM 1.1 : D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en mathématique de 4^e secondaire (CST) de 63,3 % (2017) à 68,0 %

Tableau 5 : Taux de réussite global en mathématique de 4^e secondaire (%)

Année	Taux de réussite CSEM				Taux de réussite Réseau public			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Mathématique	52,8	50,8	68,1	63,3	56,4	54,4	68,5	65,2

Source : Charlemagne, 2017

Le tableau 5 montre que les taux de réussite de la CSEM en mathématique CST de 4^e secondaire ont suivi les mêmes mouvements de hausse et de baisse que les taux de réussite provinciaux, tout en s'établissant à un niveau légèrement inférieur.

Le taux de réussite de la CSEM a augmenté sensiblement en 2016, passant de 50,8 % à 68,1 %. Cette augmentation est attribuable à une modification dans le contenu du programme.

Science et technologie (4^e secondaire)

Objectif de la CSEM 1.2 : D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en science et technologie de 4^e secondaire de 87,2 % (2017) à 89,0 %

Tableau 6 : Taux de réussite global en science et technologie de 4^e secondaire (%)

Année	Taux de réussite CSEM				Taux de réussite Réseau public			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Science et technologie	77,0	77,0	79,3	87,2	75,9	75,5	77,7	84,1

Source : Charlemagne, 2017

Le tableau 6 montre que les taux de réussite de la CSEM en science et technologie de 4^e secondaire ont évolué parallèlement aux taux de réussite provinciaux, tout en s'établissant à un niveau légèrement supérieur.

History/Histoire (4^e secondaire)

Objectif de la CSEM 1.3 : D’ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l’épreuve de juin en History and Citizenship (History of Quebec and Canada*) de 4^e secondaire de 74,6 % (2017) à 78,0 %

Objectif de la CSEM 1.4 : D’ici 2023, maintenir un taux de réussite global des élèves en Histoire du Québec et du Canada* de 4^e secondaire supérieur à 90 %

Tableau 7 : Taux de réussite global en History of Quebec and Canada, et en Histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire (%)

Année	Taux de réussite CSEM				Taux de réussite Réseau public			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
History of Quebec and Canada	68,6	65,5	77,8	74,6	72,0	67,2	77,9	73,2
Histoire du Québec et du Canada	88,7	88,3	92,4	94,6	79,8	78,6	85,9	80,7

Source : Charlemagne, 2017

*Les taux de réussite figurant dans le tableau 7 sont ceux du cours History and Citizenship/Histoire et éducation à la citoyenneté qui a été offert jusqu’en 2017. Ce cours été remplacé par History of Quebec and Canada/Histoire du Québec et du Canada.

Les taux de réussite de la CSEM en History ont augmenté ces dernières années, passant de 68,6 % à 74,6 %, et sont en étroite corrélation avec les taux de réussite provinciaux, alors que les taux de réussite en Histoire, qui sont passés de 88,7 % à 94,6 %, sont considérablement supérieurs à la moyenne provinciale.

Matières (primaire)

La commission scolaire a décidé de suivre les progrès dans les matières de base au primaire (mathématique et langues). L’objectif pour les langues figure sous l’objectif du MEES 4.

Mathématique 6^e année (2^e année du 3^e cycle)

Objectif de la CSEM 1.5 : D’ici 2020, porter le taux de réussite des élèves pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l’épreuve du MEES de fin du 3^e cycle de 74,3 % (2017) à 75,0 %

Tableau 8 : Taux de réussite de la CSEM pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve du MEES de fin du 3^e cycle (%)

Année	Taux de réussite pour C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve de fin du 3^e cycle
2014	65,7
2015	63,8
2016	64,4
2017	74,3

Source : Données de la CSEM, 2017

La compétence 2 (raisonnement mathématique) est l'indicateur le plus objectif du rendement des élèves à ce niveau. Les résultats sont demeurés assez stables de 2014 à 2016, puis ont sensiblement augmenté en 2017. Cette augmentation est probablement attribuable au juste équilibre de l'épreuve entre la complexité et la difficulté.

OBJECTIF DU MEES 2

L'équité

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

La Politique de la réussite éducative vise la réussite de tous les élèves. Certains groupes d'élèves ont des chances de réussite moindres en raison de différents facteurs. Le ministre a invité les commissions scolaires à réduire les écarts de réussite entre certains groupes spécifiques d'élèves.

Objectifs:

- **Réduire l'écart de réussite entre les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires**
- **Réduire l'écart de réussite entre les élèves des écoles en milieu défavorisé et les élèves des autres milieux**
- **Réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles**
- **Réduire l'écart de réussite entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves**

Cible intermédiaire du MEES pour 2023, pour chacun de ces objectifs :

- D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires de 34,1 % (2016) à 25,3 % (réseau public seulement)
- D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les élèves des écoles en milieu défavorisé et les élèves des autres milieux de 8,9 % (2016) à 6,5 % (réseau public seulement)
- D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les garçons et les filles de 10,1 % (2016) à 6,1 % (ensemble de la province)
- D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves de 4,1 % (2015) à 3,0 % (ensemble de la province)

Tableau 9 : Taux de réussite après 7 ans des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et des élèves ordinaires (%)

		Cohorte de 2008 (suivie jusqu'en 2014-2015, taux de diplomation après 7 ans)	Cohorte de 2009 (suivie jusqu'en 2015-2016, taux de diplomation après 7 ans)
Réseau public	Élèves ordinaires	82,4	83,8
	Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*	48,3	51,8
CSEM	Élèves ordinaires	93,9	94,2
	Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	67,6	66,1
	Écart entre les élèves ordinaires et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	26,3	28,1

Source : MEES, *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2017*

*Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont ceux qui sont déclarés avec un code de difficulté lors de leur entrée en première année du secondaire au 30 septembre.

Les codes de difficulté sont généralement donnés aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, souvent appelés élèves ayant des besoins particuliers. Antérieurement, un nombre considérable d'élèves ayant un code de difficulté affichaient un taux de diplomation sensiblement inférieur à celui des élèves ordinaires. Deux nouvelles mesures mises en œuvre ces dernières années ont aidé à améliorer le taux de réussite de ces élèves : i) la Politique de l'adaptation scolaire du ministère qui a renforcé la capacité des commissions scolaires à adapter leurs services, et ii) la mise en place du Parcours de formation axée sur l'emploi qui offre des formations adaptées aux besoins de certains élèves ayant des besoins particuliers. En conséquence, le taux de réussite des élèves ayant un code de difficulté a augmenté, mais un écart important par rapport aux autres élèves persiste toujours.

L'objectif du ministre est de réduire de moitié l'écart de réussite entre ces deux groupes d'élèves d'ici 2030. À la CSEM, cet écart s'est creusé ces deux dernières années, passant de 26,3 % en 2014-2015 à 28,1 % en 2015-2016. À l'échelle provinciale, l'écart est passé de 34,1 % à 32,0 % pendant les deux mêmes années. La commission scolaire entend déployer de plus amples efforts pour faire en sorte que les élèves ayant un code de difficulté continuent de progresser.

Objectif de la CSEM 2.1 : D’ici 2023, porter l’écart de réussite entre les élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage et les élèves ordinaires de 28,1 % (2016) à 23,1 %

Le ministère classe les établissements scolaires en fonction de l’Indice de milieu socioéconomique (IMSE) qui est composé de deux variables, la sous-scolarisation de la mère et l’inactivité des parents de l’élève.

Les écoles sont classées en dix rangs et trois catégories; les écoles dont le rang décile de l’IMSE est de 1 à 3 sont celles qui accueillent principalement des élèves des milieux favorisés, de 4 à 7 des milieux intermédiaires, et de 8 à 10 des milieux défavorisés.

Tableau 10 : Taux de réussite après 7 ans par cohorte et selon l’indice de défavorisation de l’école (%)

		Cohorte de 2008 (suivie jusqu’en 2014-2015, taux de diplomation après 7 ans)	Cohorte de 2009 (suivie jusqu’en 2015-2016, taux de diplomation après 7 ans)
Réseau public	Milieux favorisés*	81,0	82,6
	Milieux intermédiaires**	75,6	77,4
	Milieux défavorisés***	69,0	70,3
CSEM	Milieux favorisés	100,0	100,0
	Milieux intermédiaires	93,0	91,8
	Milieux défavorisés	81,0	79,7

Source : MEES, *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2017*

* Les milieux favorisés comprennent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 1, 2 ou 3.

**Les milieux intermédiaires comprennent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 4, 5, 6 ou 7.

***Les milieux défavorisés comprennent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 8, 9 ou 10.

Au sein de la CSEM, une seule école secondaire se trouve dans le rang décile 1, soit en milieu favorisé. Sept écoles secondaires ordinaires sont dans des milieux intermédiaires, et sept dans des milieux défavorisés. Il y a aussi deux écoles des affaires sociales dans cette dernière catégorie. Environ la moitié des élèves de la CSEM fréquentent des écoles secondaires dans des milieux favorisés et intermédiaires (rangs déciles 1-7), et l’autre moitié des écoles secondaires dans des milieux défavorisés (rangs déciles 8-10).

Depuis 25 ans, les écoles des milieux défavorisés ont reçu d’importants crédits supplémentaires du MEES (Chacun ses devoirs; Agir autrement), contrairement aux écoles des milieux intermédiaires et favorisés. Les écoles qui reçoivent ces fonds supplémentaires sont en mesure de mettre en place des programmes complémentaires, d’embaucher du personnel additionnel ou d’acheter de nouveaux

équipements. Le but de l’initiative est de favoriser le sentiment d’appartenance en offrant aux élèves des occasions et des expériences dont ils n’auraient normalement pas bénéficié. Ces ressources supplémentaires se traduisent en général par une augmentation du taux de réussite.

Afin de mieux déterminer les écarts entre les écoles des différents milieux socioéconomiques, il y a lieu de comparer le taux de réussite des écoles qui reçoivent d’importants crédits supplémentaires et celui des écoles qui n’en reçoivent pas.

À partir des données de 2008 et de 2009 sur les inscriptions en 1^{re} secondaire et d’une formule de pondération, nous avons déterminé les écarts de réussite entre les écoles secondaires dont le rang décile est de 1 à 7 et les écoles secondaires dont le rang décile est de 8 à 10.

Tableau 11 : Taux de réussite après 7 ans par cohorte, selon le rang décile des écoles (%)

	Cohorte de 2008 (suivie jusqu’en 2014-2015, taux de diplomation après 7 ans)	Cohorte de 2009 (suivie jusqu’en 2015-2016, taux de diplomation après 7 ans)
Écoles des milieux intermédiaires et favorisés (rangs déciles 1-7)	94,1	93,5
Écoles des milieux défavorisés (rangs déciles 8-10)	81,0	79,7
Écarts de réussite entre les élèves des écoles des milieux intermédiaires et favorisés et les élèves des écoles des milieux défavorisés	13,1	13,8

Source : Lumix, 2017; MEES, *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2017*

Objectif de la CSEM 2.2 : D’ici 2023, porter l’écart de réussite entre les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 1 à 7 et les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 8 à 10, selon l’IMSE, de 13,8 % (2016) à 10,0 %

Aux termes de la Charte de la langue française (Loi 101), le nombre d’immigrants de première génération admissibles à la CSEM est faible. La cohorte de 2008 de 1^{re} secondaire comptait 98 élèves immigrants de première génération sur un effectif total de 1824, tandis que la cohorte de 2009 de 1^{re} secondaire en comptait 85 sur un effectif total de 1701.

Tableau 12 : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans par cohorte, selon le statut d'immigration (%)

	Statut des élèves (immigration)	Cohorte de 2008 (suivie jusqu'en 2014-2015, taux de diplomation après 7 ans)	Cohorte de 2009 (suivie jusqu'en 2015-2016, taux de diplomation après 7 ans)
Réseau public	Première génération*	73,0	74,8
	Deuxième génération**	81,5	82,0
	Non immigrants***	74,0	76,0
CSEM	Première génération	66,3	65,2
	Deuxième génération	89,7	89,3
	Non immigrants	91,6	90,8
	Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les élèves non immigrants	25,3	25,6

Source : MEES, *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2017*

* Les élèves immigrants de première génération sont des élèves qui sont nés à l'extérieur du Canada.

** Ceux de deuxième génération sont des élèves nés au Québec dont au moins un des parents est né à l'extérieur du Canada.

*** Les élèves non immigrants sont des élèves nés au Québec ou au Canada.

Les données font état d'écart de réussite importants pour les élèves immigrants de première génération entre le réseau public et la CSEM, soit de 6,7 % en 2015 et de 9,6 % en 2016. Le tableau montre également un écart de 25,3 % entre les très peu nombreux élèves immigrants de première génération et les élèves non immigrants à la CSEM, ainsi qu'un écart négligeable (moins de 2 %) entre les élèves immigrants de deuxième génération et les élèves non immigrants à la CSEM.

L'effectif d'immigrants de première génération en 1^{re} secondaire à la CSEM ne représente que 5 % de l'effectif total. Leur nombre étant très petit, l'utilisation de pourcentages pour rendre compte de leurs taux de réussite peut induire en erreur. En effet, un petit changement dans le nombre d'élèves peut produire une grande fluctuation dans le pourcentage. Pour ces raisons, la commission scolaire a décidé de ne pas faire le suivi de cet objectif.

Tableau 13 : Taux de réussite des garçons et des filles de moins de 20 ans par secteur et écarts de réussite selon le sexe (%)

	Cohorte de 2004 (suivie jusqu'en 2011)	Cohorte de 2005 (suivie jusqu'en 2012)	Cohorte de 2006 (suivie jusqu'en 2013)	Cohorte de 2007 (suivie jusqu'en 2014)	Cohorte de 2008 (suivie jusqu'en 2015)	Cohorte de 2009 (suivie jusqu'en 2016)
Total (GF)	84,0	82,3	87,8	87,9	89,4	88,6
Secteur des jeunes (G)	72,2	72,1	76,3	74,2	78,8	77,9
Secteur des adultes (G)	6,6	6,1	7,1	9,0	7,2	6,9
Formation professionnelle (G)	0,5	0,1	0,2	0,3	0,3	0,0
Total (G)	79,3	78,3	83,6	83,5	86,3	84,8
Secteur des jeunes (F)	82,9	81,2	87,3	87,6	85,4	88,0
Secteur des adultes (F)	6,1	5,4	4,9	5,1	7,0	4,8
Formation professionnelle (F)	0,5	0,2	0,3	0,0	0,4	0,1
Total (F)	89,5	86,8	92,5	92,7	92,8	93,0
Écart entre les garçons et les filles	10,2	8,5	8,9	9,2	6,5	8,2

Source : Portrait des statistiques ministérielles 2016; MEES, Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire éditions 2015 et 2017

Le tableau 13 montre une augmentation importante des taux de réussite chez les garçons (de 78,2 % à 84,8 %) et chez les filles (de 86,8 % à 93,0 %) ces dernières années. Le rythme d'augmentation étant différent pour les deux groupes, l'écart entre les deux groupes a fluctué.

Dans le secteur des jeunes, le taux de réussite des filles se maintient à un niveau élevé depuis quatre ans et pourrait bientôt atteindre un plafond selon la méthode de calcul du ministère. L'augmentation du taux de réussite des garçons viendra vraisemblablement rétrécir l'écart entre les garçons et les filles.

Selon l'analyse des taux de réussite des garçons et des filles dans les matières obligatoires dont la réussite est nécessaire pour la diplomation, il n'y a pas d'écart important entre les matières. En effet, même le total de tous les petits écarts est loin d'atteindre l'écart de réussite entre les sexes de 8,2 %. Toutefois, les données du MEES sur les élèves sortants sans diplôme montrent que la proportion de garçons qui quittent l'école sans diplôme ni qualification est de 30 % plus élevée que celle des filles. Pour réduire l'écart de réussite entre les sexes, il faut donc adopter des stratégies qui favorisent la rétention des garçons.

Objectif de la CSEM 2.3 : D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les garçons et les filles de 8,2 % (2016) à 6,2 %

OBJECTIF DU MEES 3

La prévention

D'ici 2025, porter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement

Remarque : La CSEM ne fixe pas d'objectif 3, celui-ci concernant les enfants d'âge préscolaire qui relèvent du ministère de la Famille.

OBJECTIF DU MEES 4

La maîtrise de la langue

D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (2^e année du 2^e cycle), dans le réseau public

Bien que l'objectif du ministère porte sur la langue d'enseignement en 4^e année du primaire (2^e année du 2^e cycle), il n'y a actuellement pas d'épreuve ministérielle en *English Language Arts* à ce niveau. En conséquence, la CSEM utilisera l'épreuve du MEES de fin du 3^e cycle.

Matières (primaire)

Tableau 14 : Taux de réussite aux épreuves de fin du 3^e cycle en lecture et en écriture, *English Language Arts* (%)

Année	Taux de réussite en lecture fin du 3^e cycle	Taux de réussite en écriture fin du 3^e cycle
2014	76,6	91,6
2015	81,7	89,7
2016	93,4	97,5
2017	88,5	94,5

Source : Données de la CSEM, 2017

Entre 2014 et 2017, le taux de réussite en lecture est passé de 76,6 % à 88,5 %, tandis que le taux de réussite en écriture était généralement supérieur à 90,0 %.

English Language Arts (2^e année du 3^e cycle)

Objectif de la CSEM 4.1 : D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en lecture, *English Language Arts*, de 88,5 % (2017) à 90,0 %

Objectif de la CSEM 4.2 : D'ici 2023, maintenir un taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en écriture, *English Language Arts*, supérieur à 90,0 %

La commission scolaire s'étant engagée à former des élèves bilingues, elle renouvelle la pratique qu'elle a établie dans sa convention de partenariat, à savoir suivre les progrès des élèves tant en français qu'en anglais.

Français, langue seconde, programme de base (2^e année du 3^e cycle)

Tableau 15 : Taux de réussite aux épreuves de fin du 3^e cycle du MEES en lecture et en écriture, en français, langue seconde (FLS), programme de base (%)

Année	Taux de réussite en lecture FLS (base) fin du 3^e cycle	Taux de réussite en écriture FLS (base) fin du 3^e cycle
2014	88,0	94,2
2015	75,4	88,9
2016	84,5	94,5
2017	87,6	94,8

Source : Données de la CSEM, 2017

Les résultats en lecture et en écriture sont demeurés stables, à une petite exception près.

À noter que ces résultats représentent l'agrégat de trois modèles d'enseignement de la langue (de base, bilingue et immersion). Les épreuves pour les modèles bilingue et d'immersion sont les mêmes, tandis que l'épreuve pour le programme de base, où l'enseignement est à 30 % en français, présente certaines différences.

Objectif de la CSEM 4.3 : D’ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l’épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en lecture en français de 87,6 % (2017) à 90,0 %

Objectif de la CSEM 4.4 : D’ici 2023, maintenir un taux de réussite des élèves à l’épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en écriture en français supérieur à 94,0 %

Matières (secondaire)

English Language Arts (5^e secondaire)

Tableau 16 : Taux de réussite global et note moyenne globale de la CSEM à l’épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES, English Language Arts (ELA) (%)

Année	Taux de réussite global de la CSEM en ELA	Note moyenne globale de la CSEM en ELA	Taux de réussite global provincial en ELA	Note moyenne globale provinciale en ELA
2014	95,3	74,2	96,0	74,2
2015	95,3	72,4	96,1	73,8
2016	96,5	73,6	96,6	74,1
2017	96,8	74,2	97,4	75,1

Source: Charlemagne, 2017

La réussite à l’épreuve de 5^e secondaire du MEES en *English Language Arts* est obligatoire pour la diplomation. Le taux de réussite s’est maintenu au-delà de 95 % ces quatre dernières années, tandis que la note moyenne s’établissait à quelque 74 %. Le prochain défi est d’améliorer la maîtrise de la langue.

Objectif de la CSEM 4.5 : D’ici 2023, maintenir un taux de réussite global d’au moins 95,0 % à l’épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en *English Language Arts*

Objectif de la CSEM 4.6 : D’ici 2023, porter la note moyenne des élèves à l’épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en *English Language Arts* de 74,2 % (2017) à 76,0 %

Français, langue seconde (5^e secondaire)

Tableau 17 : Taux de réussite de la CSEM à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (FLS) (de base et enrichi (%))

Année	Taux de réussite de la CSEM en lecture FLS (de base)	Taux de réussite de la CSEM en lecture FLS (enrichi)	Taux de réussite provincial en lecture FLS (de base)	Taux de réussite provincial en lecture FLS (enrichi)
2014	81,1	-	81,0	-
2015	83,0	-	84,5	-
2016	83,2	-	83,4	-
2017	90,4	81,8	87,1	89,8

Source: Charlemagne, 2017

Le taux de réussite des élèves de la CSEM en lecture en français, langue seconde (programme de base) est passé de 81,1 % à 90,4 %, en étroite corrélation avec le taux de réussite provincial.

Le ministère a établi une première épreuve en FLS (enrichi) en 2017. Antérieurement, les élèves passaient l'examen de la commission scolaire.

Objectif de la CSEM 4.7 : D'ici 2023, maintenir un taux de réussite de 90,0 % à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme de base)

Objectif de la CSEM 4.8 : D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme enrichi), de 81,8 % (2017) à 85,0 %

OBJECTIF DU MEES 5

La maîtrise de la langue (population adulte)

Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2023

L'exercice de collecte de données associé au Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) est effectué tous les dix ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il vise à mesurer le niveau de compétence en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques d'adultes âgés de 18 à 65 ans. Selon la recherche, les adultes qui n'utilisent pas ces compétences dans leur vie quotidienne les perdent progressivement. Des activités en milieu de travail, dans la communauté et parfois dans des établissements d'enseignement peuvent stabiliser et renforcer ces compétences chez les adultes.

Au moment de la plus récente enquête, seulement 47 % des adultes québécois avaient atteint les trois plus hauts niveaux de compétence.

La commission scolaire s'attache à accroître le niveau des compétences mesurées par le PEICA au moyen d'activités de littératie dans le secteur des adultes. Faute de statistiques selon les régions et les communautés, elle peut difficilement établir des objectifs, indicateurs et cibles susceptibles d'influer sur les prochains résultats du PEICA. En conséquence, la CSEM ne fixe pas d'objectif 5.

OBJECTIF DU MEES 6

Le cheminement scolaire

D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

Cible intermédiaire du MEES pour 2023 :

D'ici 2023, ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

Tableau 18 : Proportion d'élèves de la CSEM entrant à 13 ans ou plus au secondaire (%)

Proportion d'élèves entrant en retard au secondaire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Réseau public (total)	13,6	13,6	13,1	12,5
Filles	11,4	11,6	10,9	10,8
Garçons	15,6	15,5	15,2	14,2
CSEM (total)	4,3	5,8	4,5	4,8
Filles	3,1	4,9	3,3	3,3
Garçons	5,4	6,7	5,7	6,2

Source: MEES, Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2017

L'entrée au secondaire avec un retard d'un an ou plus a un impact négatif sur le cheminement scolaire des élèves et, ultérieurement, sur leur réussite éducative.

La part des élèves qui entrent en retard dans les commissions scolaires du réseau public est de 12,5 % en 2016-2017. L'objectif ministériel étant de ramener cette proportion à 10 %, et la proportion de ces élèves à la commission scolaire étant en général inférieure à 5 %, la CSEM n'entend pas apporter de changement spécifique à ses pratiques. L'écart entre les garçons et les filles qui entrent en retard au secondaire à la CSEM explique en partie pourquoi le taux de réussite des garçons est inférieur à celui des filles.

Objectif de la CSEM 6.1 : D'ici 2020, maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à un maximum de 4,5 %

OBJECTIF DU MEES 7

Le milieu de vie

D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant

Cible intermédiaire du MEES pour 2023 :

D'ici 2023, faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant

L'indice de vétusté physique (IVP) correspond au coût des travaux à réaliser sur cinq ans divisé par la valeur de remplacement du bâtiment. La capacité de la commission scolaire à améliorer ses bâtiments est largement tributaire des subventions d'investissement octroyées par le ministère.

Objectif de la CSEM 7.1 : D'ici 2023, porter l'indice de vétusté physique (IVP) des bâtiments de la CSEM de 35 % (2016) à 20 %

Tableau 19 : Indice de vétusté physique (IVP) des bâtiments de la CSEM

Année	IVP (%)
2013	39,42
2014	38,89
2015	37,72
2016	35,00

Source: Données du Service des ressources matérielles de la CSEM, 2017

OBJECTIFS SUPPLÉMENTAIRES

ORIENTATION DU MEES 5.1

Un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant

Le milieu de vie éducatif doit inspirer à tous un sentiment de sécurité et de bien-être physique et psychologique. À cet égard, pour maintenir un climat sain et sécuritaire, les milieux éducatifs doivent lutter sans relâche contre l'intimidation, la discrimination, la radicalisation, l'intolérance et toute autre forme de violence physique, sexuelle, morale ou psychologique.

Sous cette orientation, la CSEM continuera de suivre les perceptions des élèves quant à l'intimidation, au sentiment de sécurité et au sentiment d'anxiété. De plus, la commission scolaire examinera la santé mentale et le bien-être de son personnel.

Depuis près de dix ans, la commission scolaire utilise le sondage Tell Them From Me, rebaptisé OurSCHOOL, pour recueillir les perceptions des élèves relativement au climat au sein de leur école. Le sondage est mené auprès des élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année et de tous les élèves du secondaire une fois par année. Il porte sur une variété de sujets, notamment l'intimidation, le sentiment de sécurité, le sentiment d'appartenance, le sentiment d'anxiété et la relation élève-enseignant. Les résultats sont anonymes.

L'information provenant du sondage peut aider la direction et le personnel des écoles à adapter leurs pratiques en fonction des besoins et à actualiser leur plan d'action. Le sondage est l'un des principaux outils qu'utilisent les écoles pour mettre en œuvre la Stratégie de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école du ministère.

Tableau 20 : Perceptions des élèves du primaire de la CSEM quant à l'intimidation, au sentiment de sécurité et au sentiment d'anxiété (%)

Année	*Intimidation	**Sentiment de sécurité	***Sentiment d'anxiété
2014-2015	26 (26)	68 (68)	22 (16)
2015-2016	24 (26)	67 (68)	18 (16)
2016-2017	24 (26)	65 (68)	18 (16)

Source: Sondage OurSCHOOL (The Learning Bar)

* Élèves victimes d'intimidation physique, sociale, verbale ou de cyberintimidation

** Élèves se sentant en sécurité à l'école ou sur leur trajet entre l'école et la maison

*** Élèves éprouvant un sentiment d'anxiété de modéré à grave

Les données entre parenthèses sont les normes canadiennes.

Tableau 21 : Perceptions des élèves du secondaire de la CSEM quant à l'intimidation, au sentiment de sécurité et au sentiment d'anxiété (%)

Année	*Intimidation	**Sentiment de sécurité	*** Sentiment d'anxiété
2014-2015	17 (23)	58 (64)	22 (18)
2015-2016	16 (23)	59 (64)	23 (18)
2016-2017	16 (23)	59 (64)	22 (18)

Source: Sondage OurSCHOOL (The Learning Bar)

* Élèves victimes d'intimidation physique, sociale, verbale ou de cyberintimidation

** Élèves se sentant en sécurité à l'école ou sur leur trajet entre l'école et la maison

*** Élèves éprouvant un sentiment d'anxiété de modéré à grave

Les données entre parenthèses sont les normes canadiennes.

Les résultats du sondage OurSCHOOL à la CSEM ont peu évolué ces dernières années en dépit des mesures prises par la commission scolaire et les établissements pour appliquer la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* et les plans d'action locaux en découlant. Durant la même période, les moyennes pour l'ensemble du Canada sont aussi demeurées stables.

L'intimidation chez les élèves du primaire et du secondaire

Dans le sondage, on demande aux élèves de situer dans le temps et l'espace les actes d'intimidation (avant, pendant ou après l'école, dans l'autobus, sur le terrain de l'école, durant la classe ou à la récréation, etc.) et le type d'intimidation dont ils ont fait l'objet dans les trente jours précédents.

Le tableau 20 indique que la proportion des élèves du primaire de la CSEM ayant fait l'objet d'actes d'intimidation se situe ces dernières années à quelque 24 %, une proportion légèrement inférieure à la proportion moyenne pour l'ensemble du Canada (26 %). Selon les données, une certaine proportion des actes d'intimidation a lieu à l'école (p. ex., dans la cour d'école), mais en dehors des heures de classe (à l'heure du dîner ou à la récréation).

Le tableau 21 indique que la proportion des élèves du secondaire de la CSEM ayant fait l'objet d'actes d'intimidation se situe ces dernières années à quelque 16 %, une proportion largement inférieure à la proportion moyenne pour l'ensemble du Canada (23 %). L'intimidation a surtout lieu durant les pauses et après l'école. Parmi les formes d'intimidation, l'intimidation physique est la moins fréquente, suivie par la cyberintimidation, l'intimidation sociale et l'intimidation verbale.

Objectif de la CSEM 8.1 : D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 24 % (2017) à 22 %

Objectif de la CSEM 8.2 : D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 16 % (2017) à 14 %

Le sentiment de sécurité à l'école chez les élèves du primaire et du secondaire

Selon le tableau 20, la proportion d'élèves du primaire de la CSEM ayant un sentiment de sécurité à l'école ces dernières années a légèrement baissé, passant de 68 % à 65 %, et cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne canadienne (68 %).

Selon le tableau 21, la proportion d'élèves du secondaire de la CSEM ayant un sentiment de sécurité à l'école est demeurée stable ces dernières années à 59 %. Cette proportion est inférieure à la moyenne canadienne (64 %).

Objectif de la CSEM 8.3 : D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 65 % (2017) à 68 %

Objectif de la CSEM 8.4 : D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 59 % (2017) à 62 %

Le sentiment d'anxiété chez les élèves du primaire et du secondaire

Les facteurs mesurés dans la catégorie « anxiété » du sondage OurSCHOOL sont notamment l'estime de soi, le sens du ridicule, l'inquiétude, les attitudes des pairs, etc.

Selon les données du tableau 20, la proportion d'élèves du primaire de la CSEM ayant un sentiment d'anxiété est supérieure à la moyenne canadienne, mais a diminué ces deux dernières années. Selon le tableau 21, la proportion d'élèves du secondaire de la CSEM ayant un sentiment d'anxiété est constante à environ 22 %, une proportion supérieure à la moyenne canadienne (18 %). Parallèlement aux résultats du sondage, le personnel enseignant au primaire a indiqué avoir observé un haut degré d'anxiété chez ses élèves durant la période des examens, surtout à la fin du 3^e cycle.

Objectif de la CSEM 8.5 : D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 18 % (2017) à 16 %

Objectif de la CSEM 8.6 : D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 22 % (2017) à 20 %

Santé mentale et bien-être du personnel

Tous les groupes consultés ont fait état d'un haut degré de stress et d'anxiété tant chez les élèves que chez les membres du personnel. Or, le bien-être et la bonne santé mentale du personnel enseignant, professionnel, de gestion et de soutien ont un impact important sur la réussite éducative. La commission scolaire entend s'attaquer à ce problème.

Avant d'établir un indicateur et une cible à ce titre, la commission scolaire entend :

- établir un outil approprié pour mesurer les degrés de stress et d'anxiété de l'ensemble du personnel d'ici 2019
- mener le sondage auprès du personnel durant l'année scolaire 2019-2020
- établir un plan d'action durant l'année scolaire 2019-2020

Objectif de la CSEM 8.7 : Durant l'année scolaire 2019-2020, établir un plan d'action pour favoriser le bien-être et une bonne santé mentale du personnel

ORIENTATION DU MEES 5.2

L'activité physique

Augmenter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour

La pratique régulière d'activités physiques favorise la rétention des élèves et la réussite éducative. Plusieurs études ont démontré une étroite corrélation entre la réussite éducative et la participation à un éventail d'activités à l'école, dans la classe ou à l'extérieur des heures de classe.

Depuis 2017, la commission scolaire met en œuvre dans dix de ses écoles primaires un projet pilote visant à augmenter le volume d'activité physique, projet qui ne s'inscrit pas dans le cadre du programme d'éducation physique. Pour augmenter le volume d'activité physique des élèves, il faut offrir un environnement favorisant l'exercice, le mouvement et des moyens d'apprentissage non sédentaires.

Le projet a non seulement pour but d'améliorer le bien-être physique des élèves, mais aussi de transformer au fil du temps la culture de l'école. L'intégration de l'activité physique tout au long de la journée est susceptible de favoriser la réussite des élèves, la rétention, le sentiment de satisfaction, la collaboration et le travail d'équipe entre les élèves, ainsi que d'améliorer le comportement en classe.

Objectif de la CSEM 9.1 : D'ici 2023, porter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour de 10 (2018) à 35 (la totalité des écoles)

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles du MEES et de la CSEM

OBJECTIF DU MEES 1

La diplomation et la qualification

D'ici 2030, augmenter le taux de réussite des élèves :

- Porter à 85 % la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles)
- Porter à 90 % la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification

Orientation de la CSEM : L'augmentation du taux de réussite des élèves

Objectifs de la CSEM	Indicateurs	Cibles
Augmenter la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES ou DEP) ou d'une première qualification après 7 ans	La proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES ou DEP) ou d'une première qualification après 7 ans	D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme ou d'une première qualification de 88,6 % (2016) à 91,0 %
<p><u>Matières (secondaire)</u> <u>Mathématique (4^e secondaire)</u> Augmenter le taux de réussite des élèves en mathématique de 4^e secondaire (CST)</p>	Le taux de réussite global des élèves à l'épreuve de juin en mathématique de 4 ^e secondaire (CST)	D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en mathématique de 4 ^e secondaire (CST) de 63,3 % (2017) à 68,0 %
<p><u>Histoire du Québec et du Canada (4^e secondaire)</u> Augmenter le taux de réussite global des élèves en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire</p>	Le taux de réussite global des élèves à l'épreuve de juin en histoire du Québec et du Canada de 4 ^e secondaire	D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en History and Citizenship (History of Quebec and Canada*) de 4 ^e secondaire de 74,6 % (2017) à 78,0 %

Maintenir le taux de réussite global des élèves en histoire du Québec et du Canada de 4 ^e secondaire	Le taux de réussite global des élèves à l'épreuve de juin en histoire du Québec et du Canada de 4 ^e secondaire	D'ici 2023, maintenir un taux de réussite global des élèves en Histoire du Québec et du Canada* de 4 ^e secondaire supérieur à 90 %
<u>Science et technologie (4^e secondaire)</u> Augmenter le taux de réussite des élèves en science et technologie de 4 ^e secondaire	Le taux de réussite global des élèves à l'épreuve de juin en science et technologie de 4 ^e secondaire	D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en science et technologie de 4 ^e secondaire de 87,2 % (2017) à 89,0 %
<u>Matières (primaire)</u> <u>Mathématique 6^e année (2^e année du 3^e cycle)</u> Augmenter le taux de réussite des élèves pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve du MEES de fin du 3 ^e cycle	Le taux de réussite des élèves pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve du MEES de fin du 3 ^e cycle	D'ici 2020, porter le taux de réussite des élèves pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve du MEES de fin du 3 ^e cycle de 74,3 % (2017) à 75,0 %

OBJECTIF DU MEES 2**L'équité**

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Orientation de la CSEM : L'équité entre différents groupes d'élèves

Objectifs de la CSEM	Indicateurs	Cibles
Réduire l'écart de réussite entre les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires	L'écart de réussite entre les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires	D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires de 28,1 % (2016) à 23,1 %
Réduire l'écart de réussite entre les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 1 à 7 et les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 8 à 10, selon l'IMSE	L'écart de réussite entre les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 1 à 7 et les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 8 à 10, selon l'IMSE	D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 1 à 7 et les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 8 à 10, selon l'IMSE, de 13,8 % (2016) à 10,0 %
Réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles	L'écart de réussite entre les garçons et les filles	D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les garçons et les filles de 8,2 % (2016) à 6,2 %

OBJECTIF DU MEES 3**La prévention**

D'ici 2025, porter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour le développement

La CSEM ne fixe pas d'objectif 3, celui-ci concernant les enfants d'âge préscolaire qui relèvent du ministère de la Famille.

OBJECTIF DU MEES 4**La maîtrise de la langue**

D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire (2e année du 2e cycle), dans le réseau public

Orientation de la CSEM : La maîtrise des langues

Objectifs de la CSEM	Indicateurs	Cibles
<p><u>Matières (primaire)</u></p> <p><u>English Language Arts (2^e année du 3^e cycle)</u></p> <p>Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en lecture, <i>English Language Arts</i></p> <p>Maintenir le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en écriture, <i>English Language Arts</i></p>	<p>Le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en lecture, <i>English Language Arts</i></p> <p>Le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en écriture, <i>English Language Arts</i></p>	<p>D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en lecture, <i>English Language Arts</i>, de 88,5 % (2017) à 90,0 %</p> <p>D'ici 2023, maintenir un taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en écriture, <i>English Language Arts</i>, supérieur à 90,0 %</p>

<p><u>Français, langue seconde, programme de base (2^e année du 3^e cycle)</u></p> <p>Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en lecture en français</p> <p>Maintenir le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en écriture en français</p>	<p>Le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en lecture en français</p> <p>Le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en écriture en français</p>	<p>D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en lecture en français de 87,6 % (2017) à 90,0 %</p> <p>D'ici 2023, maintenir un taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en écriture en français supérieur à 94,0 %</p>
<p><u>Matières (secondaire)</u></p> <p><u>English Language Arts (5^e secondaire)</u></p> <p>Maintenir le taux de réussite global à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i></p> <p>Augmenter la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i></p>	<p>Le taux de réussite global à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i></p> <p>La note moyenne des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i></p>	<p>D'ici 2023, maintenir un taux de réussite global d'au moins 95,0 % à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i></p> <p>D'ici 2023, porter la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i> de 74,2 % (2017) à 76,0 %</p>
<p><u>Français, langue seconde (5^e secondaire)</u></p> <p>Maintenir le taux de réussite des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme de base)</p> <p>Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme enrichi)</p>	<p>Le taux de réussite des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme de base)</p> <p>Le taux de réussite des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme enrichi)</p>	<p>D'ici 2023, maintenir un taux de réussite de 90,0 % à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme de base)</p> <p>D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme enrichi), de 81,8 % (2017) à 85,0 %</p>

OBJECTIF DU MEES 5

La maîtrise de la langue (population adulte)

Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2023

Faute de statistiques selon les régions et les communautés, la CSEM peut difficilement établir des objectifs, indicateurs et cibles susceptibles d'influer sur les prochains résultats du PEICA. En conséquence, la CSEM ne fixe pas d'objectif 5.

OBJECTIF DU MEES 6 Le cheminement scolaire		
D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public		
<i>Orientation de la CSEM : L'amélioration de la réussite éducative</i>		
Objectif de la CSEM	Indicateur	Cible
Maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	La proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	D'ici 2020, maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à un maximum de 4,5 %
OBJECTIF DU MEES 7 Le milieu de vie		
D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant		
<i>Orientation de la CSEM: Des bâtiments scolaires dans un état satisfaisant</i>		
Objectifs de la CSEM	Indicateurs	Cibles
Réduire l'indice de vétusté physique (IVP) des bâtiments de la CSEM	L'indice de vétusté physique (IVP)	D'ici 2023, porter l'indice de vétusté physique (IVP) des bâtiments de la CSEM de 35 % (2016) à 20 %

ORIENTATION DU MEES 5.1		
Un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant		
<i>Orientation de la CSEM : Un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant</i>		
<p><u>L'intimidation chez les élèves du primaire et du secondaire</u></p> <p>Réduire la proportion d'élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL</p> <p>Réduire la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL</p>	<p>La proportion d'élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL</p> <p>La proportion d'élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL</p>	<p>D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 24 % (2017) à 22 %</p> <p>D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 16 % (2017) à 14 %</p>
<p><u>Le sentiment de sécurité à l'école chez les élèves du primaire et du secondaire</u></p> <p>Augmenter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école</p> <p>Augmenter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL</p>	<p>La proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école</p> <p>La proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL</p>	<p>D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 65 % (2017) à 68 %</p> <p>D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 59 % (2017) à 62 %</p>

<p><u>Le sentiment d’anxiété chez les élèves du primaire et du secondaire</u></p> <p>Réduire la proportion d’élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d’anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL</p> <p>Réduire la proportion d’élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d’anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL</p>	<p>La proportion d’élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d’anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL</p> <p>La proportion d’élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d’anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL</p>	<p>D’ici 2023, porter la proportion d’élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d’anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 18 % (2017) à 16 %</p> <p>D’ici 2023, porter la proportion d’élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d’anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 22 % (2017) à 20 %</p>
<p><u>Santé mentale et bien-être du personnel</u></p> <p>Améliorer la santé mentale et le bien-être de l’ensemble du personnel en réduisant les degrés de stress et d’anxiété</p> <p><i>Avant d’établir un indicateur et une cible à ce titre, la commission scolaire entend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>établir un outil approprié pour mesurer les degrés de stress et d’anxiété de l’ensemble du personnel d’ici 2019</i> • <i>mener le sondage auprès du personnel durant l’année scolaire 2019-2020</i> • <i>établir un plan d’action durant l’année scolaire 2019-2020</i> 	<p>À élaborer</p>	<p>À établir</p>

ORIENTATION DU MEES 5.2
L'activité physique

Augmenter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour

Orientation de la CSEM : L'augmentation du volume d'activité physique

Objectif de la CSEM	Indicateur	Cible
Augmenter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour	Le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour	D'ici 2023, porter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour de 10 (2018) à 35 (la totalité des écoles)

MISSION, VISION ET VALEURS DE LA CSEM

MISSION

La mission de la CSEM favorise le développement de personnes instruites et responsables qui assumeront leurs responsabilités en tant que membres actifs d'une société démocratique.

Afin de s'acquitter de sa mission, la CSEM :

- reconnaîtra et appréciera la diversité de sa communauté;
- fournira à tous les élèves l'occasion de perfectionner leurs talents et de réaliser leur plein potentiel;
- reconnaîtra les habiletés et les compétences des membres de son personnel et appuiera leur perfectionnement professionnel;
- favorisera la collaboration parmi les divers partenaires en éducation;
- utilisera efficacement ses ressources afin d'aider les écoles et les centres à se concentrer sur la mission d'instruction, de socialisation et de qualification;
- encouragera l'apprentissage tout au long de la vie et la pensée critique.

VISION

« Nous, les parties prenantes (parents, commissaires, membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien, membres de la direction, et élèves (jeunes et adultes) de la Commission scolaire English-Montréal, sommes engagés à donner le meilleur de nous-mêmes. »

VALEURS

Notre but est d'offrir des services éducatifs et complémentaires de qualité qui répondent aux besoins de nos élèves, jeunes et adultes :

- nous croyons que la première responsabilité des écoles et des centres est envers les élèves, jeunes et adultes, auxquels ils dispensent des services;
- nous croyons que la première responsabilité de la commission scolaire est d'appuyer les efforts déployés par ses écoles et centres pour éduquer les élèves dans le cadre d'un environnement d'apprentissage attentionné, sûr et inclusif;
- nous sommes responsables envers notre personnel et devons reconnaître le mérite de chacun de ses membres.

Services offerts

- **Éducation (jeunes, adultes et formation professionnelle)**
- **Services d'orientation**
- **Services pédagogiques**
- **Services psychologiques**
- **Animation spirituelle et participation communautaire**
- **Adaptation scolaire, École en santé et prévention de la violence**
- **Orthophonie**
- **Ergothérapie**
- **Services de techniciens et de préposés en éducation spécialisée**
- **Soutien pédagogique aux écoles**
- **Services de bibliothèque**
- **Enseignement à domicile**
- **Services de garde**
- **Cafétéria et nutrition**
- **Transport**
- **Inscription**
- **Programme d'aide aux employés**
- **Soutien technologique aux écoles**
- **Services financiers**
- **Communications et marketing**
- **Soutien au Comité de parents et aux conseils d'établissement**
- **Équipement et entretien des bâtiments**

Déclaration de la CSEM

Déclaration concernant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau de services offerts et quant à leur qualité

La principale responsabilité de nos écoles et centres est d'offrir des services éducatifs de qualité dans un environnement d'apprentissage bienveillant, sûr et inclusif. L'éducation confère aux élèves les habiletés sociales nécessaires pour devenir des membres à part entière de la société et la qualification dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets scolaires et professionnels. La responsabilité de la CSEM est de soutenir ses écoles et centres dans leurs efforts. La commission scolaire veille à embaucher des employés qualifiés et à leur offrir la formation complémentaire appropriée. Elle fournit les ressources et services qui répondent aux besoins de ses écoles et centres avec diligence raisonnable. Elle adhère aux principes d'équité, et respecte les règles et procédures qui régissent l'allocation des ressources à ses écoles et centres.

La plupart des élèves obtiennent la diplomation ou la qualification dans le secteur des jeunes. Le secteur de l'éducation des adultes offre des services supplémentaires et complémentaires aux individus qui ne parviennent pas à terminer leurs études dans le secteur des jeunes. Le secteur de l'éducation des adultes offre aussi des services d'alphabétisation pour les adultes qui aident à préparer les nouveaux immigrants en vue de leur intégration dans la population active et la société québécoise. Le secteur de la formation professionnelle offre des programmes qui permettent aux élèves qui reçoivent la qualification d'exercer un métier ou une profession répondant à la demande de l'économie québécoise.

Quant au niveau de services offerts et à leur qualité, les écoles et centres de la commission scolaire sont accessibles à toutes les personnes qui y sont admissibles aux termes de la loi. Selon les indicateurs du ministère, le taux de réussite de la commission scolaire est parmi les plus élevés de la province, et la proportion d'élèves sortants sans diplôme ni qualification est en baisse. La commission scolaire fait un suivi étroit de l'utilisation de ses services et ressources, et de leur impact sur la réussite éducative. Elle s'attache à adapter ses services en fonction des besoins en évolution de ses effectifs d'élèves. Elle vise à accroître l'étendue de ses services complémentaires, notamment ses services de psychologie, d'orientation et de conseil, d'orthophonie et d'animation spirituelle et communautaire. En outre, elle poursuit la mise en œuvre de technologies d'assistance pour les élèves ayant des besoins particuliers.

La commission scolaire offre des ateliers de perfectionnement professionnel à tous les membres de son personnel enseignant et non enseignant afin qu'ils puissent constamment actualiser leurs pratiques pédagogiques en fonction des résultats de la recherche. Elle veille à ce que toutes ses écoles disposent de l'infrastructure et du soutien technologiques nécessaires pour soutenir leurs pratiques pédagogiques et pour aider les élèves et le personnel enseignant à suivre de nouvelles avenues d'apprentissage. Tous les membres du personnel enseignant, professionnel, de soutien et de direction contribuent au haut degré de réussite de nos élèves.

La commission scolaire continuera de favoriser l'adoption d'un mode de vie actif et sain chez les élèves, grâce à l'éducation en matière de nutrition et l'activité physique. Elle cherche aussi à offrir aux élèves des occasions de participation civique et de bénévolat

dans la communauté. Elle vise ainsi à développer chez les élèves la conscience du monde qui les entoure et les responsabilités qui leur incombent à titre de citoyennes et citoyens.

La commission scolaire conçoit ses bibliothèques comme des lieux d'apprentissage actifs, collaboratifs et branchés, répondant de manière pertinente et inclusive aux besoins de la diversité des élèves et favorisant l'acquisition des compétences informationnelles.

La commission scolaire offre des services de garde en soutien aux parents qui travaillent. Ces services, offerts dans un cadre sûr et bienveillant, contribuent au développement complet de l'enfant en bas âge.

Les parents font partie intégrante du système d'éducation. Ils participent à la détermination des orientations de l'école et de la commission scolaire en siégeant aux conseils d'établissement des écoles, aux organes de participation des parents, au Comité de parents et au Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire de la CSEM. En outre, les élèves du secondaire ont des sièges au conseil d'établissement de leur école.

Procédure d'examen de plaintes

La commission scolaire s'est dotée, en vertu de son règlement n° 8 (2010), d'une procédure formelle d'examen de plaintes pour les élèves, leurs parents ou leurs tuteurs. Le règlement est accessible sur le site Web de la commission scolaire, sous le lien Règlements de l'onglet Gouvernance.

Information

Commission scolaire English-Montréal

6000, av. Fielding

Montréal QC H3X 1T4

514 483-7200, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

Signatory Parties



ANGELA MANCINI
CHAIRPERSON
EMSB



ANN MARIE MATHESON
DIRECTOR GENERAL
EMSB

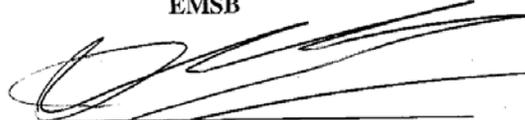


MORDECHAI ANTAL
COMMISSIONER WARD 1
EMSB

JOSEPH LALLA
COMMISSIONER WARD 2
EMSB

JULIEN FELDMAN
COMMISSIONER WARD 3
EMSB

BERNARD PRAW
COMMISSIONER WARD 4
EMSB

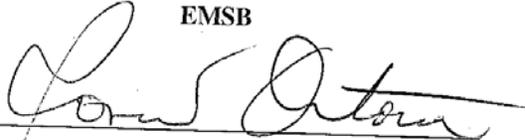


JAMES KROMIDA
COMMISSIONER WARD 5
EMSB

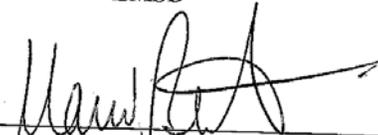
AGOSTINO CANNAVINO
COMMISSIONER WARD 6
EMSB



SYLVIA LO BIANCO
COMMISSIONER WARD 7
EMSB



ROSARIO ORTONA
COMMISSIONER WARD 9
EMSB

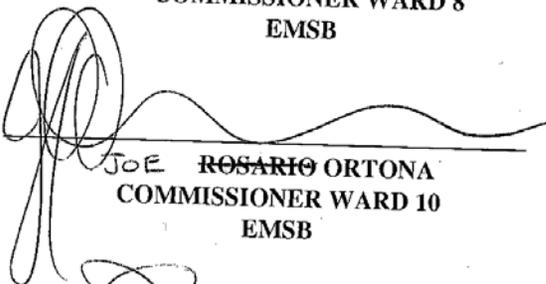


MARIO BENTROVATO
PARENT COMMISSIONER
EMSB

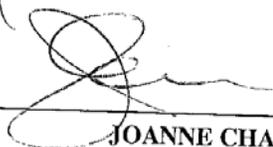


~~JOANNE CHARRON~~ *NORM GARRIBIAN*
PARENT COMMISSIONER
EMSB

PATRICIA LATTANZIO
COMMISSIONER WARD 8
EMSB



JOE ROSARIO ORTONA
COMMISSIONER WARD 10
EMSB



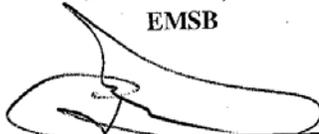
JOANNE CHARRON
PARENT COMMISSIONER
EMSB

JASON TRUDEAU
PARENT COMMISSIONER
EMSB

SONIA PECORA
PARENTS COMMITTEE
EMSB



ALESSANDRA FURFARO
DIRECTOR, ETS
EMSB

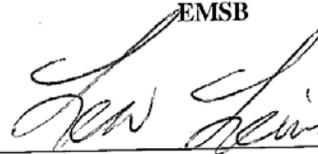


CHRISTINE DENOMMÉE
DIRECTOR, HR
EMSB

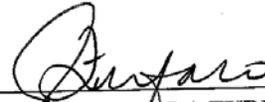


NATHALIE LAUZIÈRE
PRESIDENT, AQCS
EMSB

JOANNE CHARRON
PRESIDENT, ACSES
EMSB



LEW LEWIS
DIRECTOR, SSD
EMSB



ALESSANDRA FURFARO
PRESIDENT, AEMBA
EMSB

FRANCA CRISTIANO
PRESIDENT, AMSA
EMSB

Annexe 1 : Orientations, objectifs, cibles et stratégies générales pour la CSEM

OBJECTIF DU MEES 1

La diplomation et la qualification

D'ici 2030, augmenter le taux de réussite des élèves :

- Porter à 85 % la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles)
- Porter à 90 % la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification

Orientation de la CSEM : L'augmentation du taux de réussite des élèves

Cibles	Stratégies générales pour mathématique, science et technologie, History et Histoire	Suivi et personne responsable
D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme ou d'une première qualification de 88,6 % (2016) à 91,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes intensifs d'été pour aider à la préparation des reprises d'épreuves du mois d'août • Transmission annuelle des données d'analyse d'items aux écoles; tenue d'ateliers par matière dans chaque école pour cerner les forces et faiblesses des élèves à l'épreuve de juin et adapter les pratiques pédagogiques • Production d'examens de mi-année pour passation dans toutes les écoles • Production d'examens de pratique en mai en History, histoire et mathématique (4^e secondaire) • Atelier de perfectionnement professionnel en pratiques d'évaluation formative • Ressources pédagogiques à jour (banque de questions pour la préparation des épreuves; guides de parcours en mathématique, History et histoire) • Soutien pédagogique (accompagnement) pour le personnel enseignant des écoles où la moyenne dans la matière est inférieure à la moyenne de la CSEM 	<p>La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres au début d'octobre.</p> <p>La directrice des SET fait rapport des résultats des examens de mi-année à la Table des cadres en février.</p>

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES POUR LES MATIÈRES

<p><u>Mathématique (4^e secondaire)</u> D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en mathématique de 4^e secondaire (CST) de 63,3 % (2017) à 68,0 %</p>		
<p><u>Histoire (4^e secondaire)</u> D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en History of Quebec and Canada de 4^e secondaire de 74,6 % (2017) à 78,0 %</p> <p>D'ici 2023, maintenir un taux de réussite global des élèves en Histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire supérieur à 90 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de perfectionnement professionnel et ressources axées sur des stratégies pour la passation de l'épreuve de juin 	
<p><u>Science et technologie (4^e secondaire)</u> D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en science et technologie de 4^e secondaire de 87,2 % (2017) à 89,0 %</p>	<p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de guides d'étude et listes de vérification à jour pour les épreuves de 4^e secondaire de juin • Production de documents similaires pour les épreuves de 3^e secondaire (nouveau) • Programme intensif d'été pour le volet pratique du cours <p>Pour les enseignantes et enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à la disposition du nouveau personnel enseignant en science des guides d'étude et listes de vérification 	

<p><u>Mathématique (6^e année)</u> D'ici 2020, porter le taux de réussite des élèves pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve du MEES de fin du 3^e cycle de 74,3 % (2017) à 75,0 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'une initiative de numératie au 1^{er} cycle, puis au 3^e cycle en 2018-2019, pour favoriser l'adoption de stratégies fondées sur l'enseignement de concepts mathématiques, renforcer le sens du nombre chez les élèves et consolider les connaissances du personnel enseignant quant au contenu • Transmission annuelle des données d'analyse d'items aux écoles; tenue d'ateliers pour les équipes-cycles dans chaque école afin de cerner les forces et faiblesses des élèves à l'épreuve de fin de cycle de juin et d'adapter les pratiques pédagogiques • Visites de la conseillère ou du conseiller pédagogique dans les classes et modélisation • Ressources pédagogiques (banques de questions) 	
STRATÉGIES GÉNÉRALES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES		
	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de la conseillère ou du conseiller en transition dans toutes les écoles secondaires pour informer les « élèves à risque » identifiés par la conseillère ou le conseiller d'orientation et les accompagner dans l'élaboration d'un plan pour la poursuite de leurs études • Conseillère ou conseiller en rééducation dans chaque centre pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers et leurs enseignants et enseignantes • Équipe de soutien andragogique pour accompagner les enseignantes et enseignants par rapport au contenu du programme et aux méthodes pédagogiques 	Le directeur de l'Éducation des adultes fait rapport à la Table des cadres à l'automne.

OBJECTIF DU MEES 2**L'équité**

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Orientation de la CSEM : L'équité entre différents groupes d'élèves

Cibles	Stratégies	Suivi et personnes responsables
D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires de 28,1 % (2016) à 23,1 %	<ul style="list-style-type: none">• Formation offerte par la conseillère ou le conseiller en technologies d'assistance au personnel enseignant et aux élèves sur l'utilisation de la technologie afin d'adapter l'enseignement et le matériel pédagogique• Ateliers de perfectionnement professionnel offerts au personnel enseignant et des services de garde travaillant auprès d'élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou ayant des styles d'apprentissage différents davantage centrés sur le TSA au cours des prochaines années• Programmes spécialisés (Allongé, AIM High) pour les élèves ayant besoin de soutien ou de temps accru pour terminer le 1^{er} cycle du secondaire• Promotion du PFAE à titre de parcours de formation vers la réussite scolaire auprès de certains élèves	La directrice des SET et le directeur des Services aux élèves font rapport à la Table des cadres le mois suivant la publication des statistiques du MEES.
D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 1 à 7 et les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 8 à 10, selon l'IMSE, de 13,8 % (2016) à 10,0 %	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite des pratiques en cours, y compris le soutien aux écoles intégrées à la stratégie Agir autrement	La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres le mois suivant la publication des statistiques du MEES

D'ici 2023, porter l'écart de réussite entre les garçons et les filles de 8,2 % (2016) à 6,2 %	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de prévention auprès des garçons à risque de décrocher pour favoriser leur rétention et mesures de suivi auprès de ceux qui ont déjà décroché 	La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres le mois suivant la publication des statistiques du MEES.
--	---	---

<p>OBJECTIF DU MEES 4 La maîtrise de la langue</p> <p>D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire (2e année du 2e cycle), dans le réseau public</p>		
<i>Orientation de la CSEM : La maîtrise des langues</i>		
Cibles	Stratégies	Suivi et personne responsable
<p><u>English Language Arts (3^e cycle)</u> D'ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en lecture, <i>English Language Arts</i>, de 88,5 % (2017) à 90,0 %</p> <p>D'ici 2023, maintenir un taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en écriture, <i>English Language Arts</i>, supérieur à 90,0 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du déploiement du modèle d'enseignement en équipe-ressource (<i>2-tables resource model</i>) où deux enseignants accompagnent parallèlement les élèves placés en petits groupes dans la classe en fonction de leurs besoins et habiletés afin de faciliter l'application de la méthode de lecture et d'écriture dirigée Poursuite de la mise en œuvre du projet mentor-mentoré pour renforcer les compétences pédagogiques du personnel enseignant de manière à constituer une banque d'enseignantes et enseignants en mesure de soutenir leurs collègues dans l'enseignement de stratégies de lecture et d'écriture Ateliers de perfectionnement professionnel avec une spécialiste en littératie de renom (Miriam Trehearne) partageant ses connaissances en matière de stratégies fondées sur la recherche 	La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres en octobre.

	<ul style="list-style-type: none"> • Session de perfectionnement professionnel sur la communication orale, compétence de base en lecture et en écriture – invitation d’une enseignante ou d’un enseignant par école à agir comme formateur pour une ou un collègue – le développement des compétences en communication présentant un défi pour de nombreux enseignants et enseignantes • Enseignement différencié de la lecture au moyen de ressources virtuelles (RAZ, bibliothèque virtuelle) • Ateliers de perfectionnement professionnel continu destinés au personnel enseignant sur la lecture (<i>responding to literature</i>) • Fourniture continue de ressources en lecture présentant un grand intérêt et principalement sélectionnées par le personnel enseignant à l’intention des élèves des niveaux inférieurs de la grille d’évaluation en lecture, mobilier mobile 	
<p><u>Français (3^e cycle)</u> D’ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l’épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en lecture en français de 87,6 % (2017) à 90,0 %</p> <p>D’ici 2023, maintenir un taux de réussite des élèves à l’épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en écriture en français supérieur à 94,0 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement du modèle d’enseignement en équipe-ressource (<i>2-tables resource model</i>) où deux enseignants accompagnent parallèlement les élèves placés en petits groupes dans la classe en fonction de leurs besoins et habiletés afin de faciliter l’application de la méthode de lecture et d’écriture dirigée • Poursuite de la mise en œuvre du projet mentor-mentoré pour renforcer les compétences pédagogiques du personnel enseignant de manière à constituer une banque d’enseignantes et enseignants en mesure de soutenir leurs collègues dans l’enseignement de stratégies de lecture et d’écriture • Ateliers de perfectionnement professionnel avec une spécialiste en littératie de renom (Miriam Trehearne) partageant ses connaissances en matière de stratégies fondées sur la recherche • Session de perfectionnement professionnel sur la communication orale, compétence de base en lecture et en écriture – invitation d’une enseignante ou d’un enseignant par 	<p>La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres en octobre.</p>

	<p>école à agir comme formateur pour une ou un collègue – le développement des compétences en communication présentant un défi pour de nombreux enseignants et enseignantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement différencié de la lecture au moyen de ressources virtuelles (RAZ, bibliothèque virtuelle) 	
<p><u>English Language Arts (5^e secondaire)</u> D’ici 2023, maintenir un taux de réussite global d’au moins 95,0 % à l’épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i></p> <p>D’ici 2023, porter la note moyenne des élèves à l’épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en <i>English Language Arts</i> de 74,2 % (2017) à 76,0 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de perfectionnement professionnel continu destinés au personnel enseignant d’Advanced 5 sous forme mentor-mentoré • Soutien pédagogique (accompagnement) pour le personnel enseignant des écoles où la moyenne dans la matière est inférieure à la moyenne de la CSEM 	<p>La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres en octobre.</p>
<p><u>Français, langue seconde (5^e secondaire)</u> D’ici 2023, maintenir un taux de réussite de 90,0 % à l’épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme de base)</p> <p>D’ici 2023, porter le taux de réussite des élèves à l’épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme enrichi), de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de perfectionnement professionnel continu sur la lecture et l’écriture pour les conseillères et conseillers pédagogiques en français qui utiliseront les compétences acquises pour former le personnel enseignant; les élèves pourront utiliser les compétences acquises et les transférer à d’autres matières • Adéquation entre tous les nouveaux examens de français préparés par la CSEM et le format utilisé par le MEES • Ateliers de perfectionnement professionnel pour les enseignantes et enseignants sur les stratégies de lecture (accent mis sur les bandes dessinées romanesques présentant un grand intérêt pour les garçons) • Ateliers de perfectionnement professionnel pour les 	<p>La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres en octobre.</p>

81,8 % (2017) à 85,0 %	<p>enseignantes et enseignants sur l'intégration pédagogique de la littérature en classe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat entre les bibliothécaires scolaires, les conseillères et conseillers en bibliothèque et en français afin d'élaborer des listes thématiques de lectures pertinentes pour les thèmes des épreuves • Incitation à affecter une petite proportion des fonds du budget du plan d'action sur la lecture à l'école à l'achat de ressources en français 	
------------------------	---	--

<p>ORIENTATION DU MEES 5.1 Un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant</p> <p>Le milieu de vie éducatif doit inspirer un sentiment de sécurité et de bien-être physique et psychologique. À cet égard, pour maintenir un climat sain et sécuritaire, les milieux éducatifs doivent lutter sans relâche contre l'intimidation, la discrimination, la radicalisation, l'intolérance et toute autre forme de violence physique, sexuelle, morale ou psychologique.</p>		
<p><i>Orientation de la CSEM : Un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant</i></p>		
Cibles	Stratégies générales	Suivi et personne responsable
<p>INTIMIDATION D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 24 % (2017) à 22 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des ateliers de perfectionnement professionnel destinés aux éducatrices et éducateurs en service de garde, aux surveillantes et surveillants de dîner, aux enseignantes et enseignants, aux animatrices et animateurs de vie spirituelle, aux techniciennes et techniciens du comportement, aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance et au personnel professionnel sur un éventail de sujets, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> ○ pratiques de supervision active ○ saines relations ○ intimidation ○ climat scolaire positif 	<p>Le directeur des Services aux élèves fait rapport à la Table des cadres au printemps.</p>

<p>D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 16 % (2017) à 14 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ apprentissage socio-affectif 	
<p>SENTIMENT DE SÉCURITÉ À L'ÉCOLE D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 65 % (2017) à 68 %</p> <p>D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 59 % (2017) à 62 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme interactif d'éducation à la sécurité en ligne et hors ligne <i>Enfants avertis</i> pour les élèves de la maternelle à la 3^e secondaire 	<p>Le directeur des Services aux élèves fait rapport à la Table des cadres au printemps.</p>
<p>ANXIÉTÉ D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 18 % (2017) à 16 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à la disposition des écoles de programmes éducatifs comme <i>Zippy's Friends</i> (1^{er} cycle du primaire) et <i>S'équiper pour la vie</i> (2^e et 3^e cycle), accompagnés de la formation et des ressources nécessaires à leur utilisation et axés sur l'apprentissage socio-affectif • Ateliers de perfectionnement professionnel continu dans le domaine de la santé mentale destinés aux psychologues et conseillères et conseiller d'orientation et offerts par des spécialistes de l'Université McGill et de l'Université de Montréal • Poursuite des ateliers destinés au personnel enseignant et des services de garde et offerts par le Centre de ressources de santé 	<p>Le directeur des Services aux élèves fait rapport à la Table des cadres au printemps.</p>

<p>D'ici 2023, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 22 % (2017) à 20 %</p>	<p>mentale de la CSEM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des ateliers destinés aux parents sur la prévention de l'anxiété et les habiletés d'adaptation • Activités à l'échelle de la commission scolaire à l'occasion de la Semaine de la santé mentale et participation des écoles avec leurs élèves • Production d'un bulletin offrant aux élèves, parents et personnel enseignant des stratégies pour composer avec l'anxiété • Équipe de soutien en cas de traumatismes à la disposition des écoles pour les interventions en situation de crise • Équipe de santé mentale de la CSEM fournissant des ateliers de perfectionnement professionnel sur mesure aux élèves et au personnel enseignant sur une variété de sujets • Ateliers offerts par les SET et les Services aux élèves au personnel enseignant en matière de santé mentale et de bien-être durant les journées pédagogiques à l'échelle de la commission scolaire 	
---	---	--

<p>ORIENTATION DU MEES 5.2</p>		
<p>L'activité physique</p>		
<p>Augmenter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour</p>		
<p><i>Orientation de la CSEM : L'augmentation du volume d'activité physique</i></p>		
Cible	Stratégies	Suivi et personne responsable
<p>D'ici 2023, porter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour de 10 (2018) à 35 (la totalité des écoles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des ateliers de perfectionnement professionnel pour les premières écoles pilotes, fourniture d'outils et diffusion des meilleures pratiques actuellement utilisées • Identification de nouvelles écoles pour intégration à l'initiative chaque année et formation initiale • Suivi régulier par la conseillère ou le conseiller pédagogique pour discuter de la mise en œuvre et partager des stratégies 	<p>La directrice des SET fait rapport à la Table des cadres en mai.</p>

OBJECTIF DU MEES 6 Le cheminement scolaire		
D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public		
<i>Orientation de la CSEM : L'amélioration de la réussite éducative</i>		
Cible	Stratégies	Suivi et personne responsable
D'ici 2020, maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à un maximum de 4,5 %		

OBJECTIF DU MEES 7 Le milieu de vie		
D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant		
<i>Orientation de la CSEM: Des bâtiments scolaires dans un état satisfaisant</i>		
Cible	Stratégies	Suivi et personne responsable
D'ici 2023, porter l'indice de vétusté physique (IVP) des bâtiments de la CSEM de 35 % (2016) à 20 %		Le directeur des Services de l'équipement fait rapport à la Table des cadres une fois par année.

Annexe 2 : Information générale sur la consultation

Le 16 février 2018, le conseil des commissaires a autorisé l'envoi de la version préliminaire du plan d'engagement vers la réussite, à des fins de consultation, aux groupes énumérés dans la première partie du présent document.

Les questions suivantes étaient posées :

1. Le document reflète les préoccupations et attentes des groupes consultés. Ces préoccupations et attentes reflètent-elles votre perspective des défis que doit surmonter la commission scolaire?
2. Les objectifs énoncés vous paraissent-ils appropriés et réalistes?
3. Y a-t-il des éléments importants qui ne figurent pas dans le document et qui devraient être pris en considération?

Les groupes suivants ont répondu aux questions : 12 conseils d'établissement, 3 syndicats d'employés, 2 associations de direction, le Comité de parents et le Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS) de la CSEM.

Question 1

Groupes consultés	Totalement d'accord	D'accord	Plutôt d'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
Conseils d'établissement		11			
Comité de parents	1				
CCSAS			1		
Cadres		2			
Syndicats	1	2			

Question 2

Groupes consultés	Totalement d'accord	D'accord	Plutôt d'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
Conseils d'établissement		10	1		
Comité de parents		1			
CCSAS			1		
Cadres		2			
Syndicats	1	2			

Nota: un conseil d'établissement a formulé des commentaires, mais n'a pas répondu aux questions.

À partir de ces réponses et commentaires, un certain nombre de modifications et de précisions ont été apportées au document pour en établir la version finale.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL TENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL LE VINGT-CINQUIÈME JOUR D'AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT

« Réponse à la consultation — Plan d'engagement vers la réussite »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 209.1 révisé du projet de loi 105, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, les commissions scolaires sont tenues d'établir un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs de la Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE les administrateurs de la Commission ont complété la démarche nécessaire à l'établissement du Plan d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QU'une vaste consultation a été menée dans le cadre de cette démarche quant aux orientations et enjeux à aborder dans le Plan d'engagement vers la réussite, conformément à la résolution n° 18-02-21-10 du conseil des commissaires de la CSEM, et que les groupes suivants ont été consultés :

- ACSM (Association des cadres scolaires de Montréal)
- AEEM (Association des enseignantes et enseignants de Montréal)
- AEMBA (Association of English Montreal Board Administrators)
- APPA (Association professionnelle du personnel administratif)
- AQCS (Association québécoise des cadres scolaires)
- CCGC (Comité consultatif de gestion centrale)
- CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)
- CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)
- EMSAC (English Montreal Students Advisory Committee)
- FTQ (Union des employés et employées de service, section local 800)
- SPPMEM (Syndicat des professionnelles/professionnels du milieu de l'éducation de Montréal)
- Conseils d'établissement

ATTENDU QUE les réponses à la consultation ont été intégrées à la version finale du Plan d'engagement vers la réussite, tel qu'il est indiqué dans le document soumis;

ATTENDU QU'une fois approuvé, le Plan d'engagement vers la réussite entrera en vigueur au cours de l'année scolaire 2018-2019;

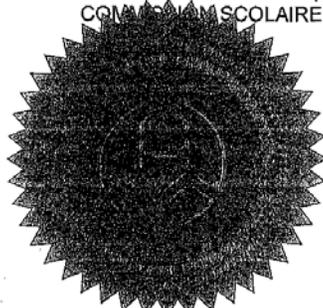
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la proposition du Plan d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2018-2019 soit approuvée; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission transmette au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) son Plan d'engagement vers la réussite aux fins d'approbation de sa mise en œuvre pour l'année scolaire 2018-2019, et qu'elle le rende public à l'expiration d'un délai d'au moins 60 jours après sa transmission, conformément à l'article 209.1 du projet de loi 105, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*.

VOTE : 12-0-0. Motion adoptée. (M. M. Antal, M. A. Cannavino et M. J. Feldman absents lors du vote)

Résolution n° 18-04-25-12.2 »

JE CERTIFIE QUE ce qui précède est un extrait véritable et exact du procès-verbal d'une séance de la
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL tenue le 25 avril 2018.



Le 25 mai 2018

M^e Nathalie Lauzière
Secrétaire générale
Commission scolaire English-Montréal